

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

POPULAIRE ET DU SPORT

(I.N.S.E.P.S)



**L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES
SENEGALAIS DANS LE MONDE DE L'EMPLOI :
EXPERIENCES ET PERSPECTIVES
L'EXEMPLE DU GROUPEMENT OPERATIONNEL
PERMANENT D'ETUDES ET DE CONCERTATION
(GOPEC) A SEBIKOTANE**

THEME DE MONOGRAPHIE PRESENTE PAR

M.ALY KEBE SARR

**POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'INSPECTEUR DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

10^{ème} PROMOTION / 2001 – 2003

M003-2.2

**SOUS LA DIRECTION DE
M. ABDOUL WAHID KANE
PROFESSEUR A L'INSEPS**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'EDUCATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

POPULAIRE ET DU SPORT

(I.N.S.E.P.S)



L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES
SENEGALAIS DANS LE MONDE DE L'EMPLOI :
EXPERIENCES ET PERSPECTIVES
L'EXEMPLE DU GROUPEMENT OPERATIONNEL
PERMANENT D'ETUDES ET DE CONCERTATION
(GOPEC) A SEBIKOTANE

THEME DE MONOGRAPHIE PRESENTE PAR

M.ALY KEBE SARR

POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'INSPECTEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

10^{ème} PROMOTION / 2001 - 2003



SOUS LA DIRECTION DE
M. ABDOUL WAHID KANE
PROFESSEUR A L'INSEPS

DEDICACES

- A mes défunts parents, à qui je dois tout, surtout pour m'avoir élevé et aidé à me réaliser dans la vie.

- A ma femme Ndèye Séné Guèye pour son soutien affectif et moral.
- A mes frères et sœurs pour leurs encouragements.
- A mes enfants et neveux
- A la 2^{ème} promotion des maîtres d'Education Populaire à laquelle j'ai appartenu.
- A la 10^{ème} promotion des Inspecteurs de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports.
- A l'ensemble du Corps Professoral de l'INSEPS.

Je dédie cette monographie

REMERCIEMENTS

- ❖ A Monsieur Abdoul Wahid Kane pour son apport inestimable à la réalisation de cette monographie.

- ❖ A Monsieur Papa Gamou Sall chef du centre d'expansion rural polyvalent (C.E.R.P) de Sébikotane et à tous les agents pour leur soutien moral et matériel.

- ❖ A Monsieur Ablaye DIOP de la Direction de l'emploi, pour ses précieux conseils.

- ❖ A Madame SECK née Sira Sy de la Direction de la Planification.

- ❖ A l'ensemble du personnel de l'agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (A.N.E.J) qui m'ont beaucoup soutenus.

- ❖ A Monsieur OUSMANE THIONGANE (responsable de la Communication) du F.N.P.J.

- ❖ A Madame Awa FALL Directrice du CDEPS de Dakar Plateau et à l'ensemble de ses collaborateurs.

- ❖ A Melle Dieynaba NIANG qui a assuré la saisie avec beaucoup de disponibilité.

Sommaire

Chapitre premier : De la problématique de l'emploi aux expériences d'Insertion

Section première : Problématique et méthodologie	11
1-1 Les défis de la demande d'emploi	12
1-2 Le développement du chômage	13-14
1-3 Méthodologie	15-18
Section 2 : Le cadre institutionnel	19
2-1 La Politique Nationale de l'Emploi	19
2-2 Les Objectifs de la Politique Nationale d'Emploi	19
2-3 Le Plan National d'Action pour l'Emploi	21-22
Section 3 : Quelques expériences d'insertion des jeunes	23
3-1 L'opération Maîtrisards	24
3-2 Le Projet A.S.C-Emploi/jeunes	26-29
3-3 Le G.O.P.E.C (Groupement Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation sur l'Emploi des Jeunes)	30-36
Chapitre II : L'exemple du GOPEC à Sébi-Kip Kip	
Section première : Présentation de la Commune de Sébikotane	37
1-1 Création et Evolution	37
1-2 Milieu physique et humain	38-41
1-3 Activités socio-économiques	42-45
Section 2 : Le projet maraîcher des jeunes de Sébi- Kip Kip	46
2-1 Contexte et Justification	46
2-2 Description technique et coût du projet	46
2-2-1 Répartition des superficies	46
2-2-2 Systèmes de production	47
2-2-3 Coût global du projet .	47
2-2-4 Etude de rentabilité	48
2-3 Mise en œuvre et résultats du projet	49
2-3-1 Structure et valeur des investissements	49

2-3-2 Production et commercialisation	50
2-3-3 Organisation et fonctionnement	51
2-4 Les aspects économiques et sociaux	51
2-5 Principales contraintes au développement du projet	52-55
Chapitre III : Perspectives pour la promotion de l'emploi des jeunes	
Section première : Les mouvement mécanismes d'insertion des jeunes	56
1-1 Convention Nationale Etat / Employeurs Privés pour la promotion de l'emploi des jeunes (CNEES)	56
1-2 Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ)	57-59
1-3 L'Agence Nationale pour l'Emploi des jeunes (ANEJ)	60-63
Section 2 : Identification des Opportunités sur le marché de l'emploi	64
2-1 Perspectives dans le secteur urbain	64
2-2 Perspectives dans secteur rural	65
Section 3 : Recherche d'une bonne adéquation formation emploi	66
PROPOSITIONS	68-72
CONCLUSION	73

INTRODUCTION

Le choix du thème portant sur l'insertion des Jeunes Sénégalais n'est pas le fait du hasard. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. Je suis d'abord intéressé en tant que dirigeant d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dénommé « *Dann Doolé* » qui développe un volet d'insertion économique et professionnel en direction des femmes et des jeunes de mon quartier. Ensuite mes fonctions de coordinateur au niveau du foyer des jeunes et de la culture de Sébikotane, m'ont permis de m'impliquer d'avantage dans l'étude et l'élaboration de projets socio-économique en faveur des jeunes. Enfin le stage d'imprégnation que j'ai effectué au mois d'Octobre 2002, à l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes, m'a largement convaincu de la pertinence d'un tel choix. Ce séjour m'a permis de me familiariser davantage avec les questions liées à l'emploi des jeunes et de mesurer l'ampleur du chômage. Cette structure créée en 2001 a déjà reçu plus de 5000 demandes d'emplois provenant de toutes les couches de la Jeunesse Sénégalaise.

Le Sénégal, comme la plupart des Etats africains a une population relativement jeune. Plus de 50% ont entre 14 et 35ans et parmi eux, 65% sont au chômage. Il s'y ajoute chaque année des milliers de jeunes demandeurs d'emplois qui viennent grossir le rang des chômeurs. Et très souvent, ces jeunes n'ont aucune qualification technique ou professionnelle et ignorent totalement les techniques de quête d'emplois.

insuffisants, inappropriés et inefficients au point que le sous emploi et le chômage se sont accentués. Depuis la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994, on note une accélération de la croissance. Le PIB croît en moyenne de 5% contre 2 à 3% durant la période antérieure. L'évolution de l'économie sénégalaise est caractérisée par le paradoxe suivant : la nette amélioration de la croissance est associée à une dégradation de la situation sociale avec la montée du chômage et l'appauvrissement d'une importante partie de la population. En effet, aujourd'hui près de 2 /3 des ménages vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

Devant la persistance de ce phénomène, les autorités du pays avaient mis en place un comité de suivi de la politique de l'emploi qui avait pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre une politique novatrice en matière d'emploi et de rompre ainsi avec les stratégies conjoncturelles. La tendance consiste à évoluer vers une conception plus globalisante et plus active dans la recherche de solutions au problème de l'emploi. C'est ainsi que la politique nationale de l'emploi a été mise en œuvre en 1997. Elle est complétée en 1998 par le Plan National d'Action pour l'Emploi^{qui} est fondée à la fois sur le concept formation apprentissage et sur un partenariat tripartite entre l'état, le secteur privé et les collectivités locales. L'objectif visé est la réalisation du plein emploi.

Nous proposons à travers cette étude d'effectuer une analyse des politiques et programmes d'insertion des jeunes dans le marché du travail. Autrement, il s'agit d'examiner les questions d'emploi dans toute leur complexité. La finalité est de contribuer à la recherche de solutions durables aux problèmes du chômage et du sous emploi des jeunes.

Dans l'analyse il est tenu compte de tous les éléments ayant une influence sur la question de l'emploi : le milieu, le secteur, l'adéquation formation- emploi, l'adaptation des programmes à l'évolution du marché. L'objectif est de mieux cerner les contours du chômage afin de dégager des perspectives et suggestions en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes.

Dans la première partie, nous aborderons la Politique Nationale de l'Emploi ainsi que le Plan Nationale d'Action pour l'emploi. Ensuite, nous tenterons d'analyser quelques expériences d'insertions socio-économiques des jeunes.

Dans la deuxième partie, nous nous intéresserons à l'exemple du GOPEC (groupement opérationnel permanent d'étude et de concertation sur l'emploi des jeunes) dans la zone de Sébikotane à travers le projet des jeunes agriculteurs de Sébi- Kip Kip.

Dans la dernière partie, nous aborderons les perspectives dans le domaine de l'insertion à travers les nouveaux mécanismes, mis en place depuis l'avènement de l'alternance démocratique intervenue en mars 2000. Ainsi, nous tenterons de dégager des pistes susceptibles d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité du dispositif ainsi mis en place et des propositions d'ordre général pour une meilleure promotion de l'emploi des jeunes.

CHAPITRE I

De la problématique de l'emploi aux expériences d'insertion

Section 1 : Problématique et Méthodologie

Section 2 : Le cadre institutionnel

Section 3 : Quelques expériences d'insertion des Jeunes

SECTION 1 : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

1-1 Les défis de la demande d'emploi

La situation démographique pèse lourdement sur la problématique de l'emploi au Sénégal. Le taux de croissance élevé fait que celle-ci a doublé entre 1960 et 1990 et qu'elle est estimée aujourd'hui à près de 10.000.000 d'habitants alors qu'elle était de 4.800.000 en 1960 (*Politique National de l'Emploi. 1998*). Cette dynamique démographique a grandement contribué à façonner l'évolution de la main d'œuvre. On soulignera à cet égard :

- L'expansion de la population active qui augmente au rythme de 3% par an. Elle est passée de 1.600.000 en 1960 à plus de 3.000.000 d'actifs en 1990. Aujourd'hui les estimations tournent autour de 4.000.000 soit 100.000 nouveaux demandeurs d'emploi par an (*Politique National de l'Emploi. 1998*)

- La diminution de la population active rurale du fait essentiellement de l'exode rural.

- L'ampleur de la population jeune aussi bien dans la population globale que dans la population active des demandeurs d'emploi.

La croissance économique est demeurée sur ^{une} longue période inférieure à la croissance de la population active. En effet, les politiques d'ajustement, accompagnées par la compression de la demande sociale et la chute de l'investissement se sont traduites par le recul général de l'emploi dans les secteurs moderne et rural.

L'objectif de la maîtrise de la masse salariale a eu pour conséquence la réduction des effectifs avec les départs volontaires

et le gel des recrutements dans la Fonction Publique qui était jusqu'alors le plus grand employeur.

Dans l'économie moderne, l'emploi industriel a fortement régressé entre 1985 et 1995 à cause de la fermeture de plusieurs entreprises. Durant cette période, la précarité de l'emploi a été un fait dominant. La Nouvelle Politique Industrielle (NPI) a entraîné la restructuration des entreprises avec pour corollaire la liquidation de certaines d'entre-elles et en conséquence des pertes d'emplois innombrables.

L'agriculture qui mobilise l'essentiel de la population active en milieu rural, n'a pas produit, en matière d'emploi et de revenu, tous les résultats escomptés. L'ensemble des politiques agricoles mises en œuvre de l'indépendance à nos jours, a connu des échecs à cause de leur inadaptation suite à un ensemble de dysfonctionnement entre les systèmes en présence. Cette situation s'explique aussi par un certain nombre de contraintes notamment la baisse de la pluviométrie et le désengagement de l'Etat en matière d'encadrement sans mesures d'accompagnement adéquats.

Les efforts d'ajustement se sont traduits par des résultats appréciables en ce qui concerne la maîtrise de certains agrégats et l'augmentation du taux de croissance. Cependant, ils n'ont pas réussi à contenir la progression du chômage et du sous-emploi. Selon *l'Ecole Supérieur Polytechnique (1991)*, le chômage est évalué à 10,3% au Sénégal et touche en majorité les jeunes (63,61 des chômeurs sont âgés de 15 à 30 ans).

1-2 LE DEVELOPPEMENT DU CHOMAGE

Le chômage, d'après le *Petit Robert* est l'absence d'activité professionnelle découlant d'une pénurie d'emploi, de travail. Il désigne aussi la suspension de toute activité, arrêt de l'usage, du fonctionnement. Nous entendons par *chômeur*, celui qui ne travaille pas par manque d'emploi et que nous désignons ici par le terme de demandeur d'emploi.

De 1979 à 1999, plusieurs enquêtes ont permis de saisir quelques contours du chômage et du sous-emploi. La dernière réalisée concerne le recensement général des demandeurs d'emploi effectué du 22 février au 07 mars 1999 qui a fourni des indications intéressantes sur la structure du chômage au Sénégal. Au total le recensement a enregistré 157.063 *chômeurs* au niveau National. L'analyse de résultats permet de mieux apprécier l'ampleur des défis de l'emploi. La répartition par groupe d'âge renseigne davantage sur la place qu'occupe les jeunes demandeurs d'emploi. Les jeunes âgés de 15 à 35 ans sont estimés à 91.068 soit 57% des demandeurs d'emploi inscrits. Cette catégorie est subdivisée en trois groupes d'âge significatifs.

Les jeunes âgés de 15 à 20 ans rencontrent de sérieux problèmes de qualification et de désœuvrement. 75% de ces jeunes n'ont pas dépassé le cycle primaire.

Le sous-groupe des jeunes âgés de 20 à 35 ans au nombre de 28 449 *chômeurs* présentent la particularité que seul 6,7% a reçu une formation professionnelle et 33% n'ont fréquenté aucune classe.

D'un effectif de 51 722, les jeunes âgés de 25 à 35 ans rencontrent en plus des problèmes d'insertion et des problèmes de famille.

Parmi eux 11.554 ont eu à occuper un emploi.

En dehors de Diourbel, Kaolack et Ziguinchor toutes les autres régions ont une population de chômeurs jeunes qui dépasse 50% de la population des demandeurs d'emploi. Comme on le voit, le chômage touche en majorité les jeunes. Il frappe aussi bien les jeunes des zones urbaines que ceux des zones rurales.

Le sous-emploi est le fait de ne pas utiliser tous les travailleurs potentiels d'un secteur, d'une nation. Il se développe aussi bien dans l'économie urbaine en plus de sa forte présence en milieu rural : le taux moyen de sous-emploi est de 60%, alors que le taux global de sous-emploi est estimé à 15% (Politique National de l'emploi. 1998)

Le chômage et le sous-emploi de jeunes en milieu rural entraînent des flux migratoires vers les villes, en particulier vers Dakar. Certaines raisons sont avancées pour expliquer le développement du chômage et du sous-emploi. Les plus importants sont :

- Les faibles performances de l'économie nationale dans la plupart des secteurs, en particulier le secteur rural et le secteur industriel.
- L'inadéquation entre la formation et l'emploi ,
- La structure démographique caractérisée par une population essentiellement jeune : 47% de la population a moins de 15 ans et 58% moins de 20 ans.
- Le manque d'information sur les opportunités qu'offre le marché de l'emploi.

Le taux élevé de l'analphabétisme ainsi que la déperdition scolaire peuvent également expliquer le développement du chômage et du sous-emploi.

Le taux élevé de l'analphabétisme ainsi que la déperdition scolaire peuvent également expliquer le développement du chômage et du sous-emploi.

Le tableau ci-dessous nous donne des indications intéressantes. En effet 82.906 jeunes parmi les demandeurs d'emploi n'ont pas fréquenté l'école. Ils constituent 52,78%. Parmi le reste, seul 3% des jeunes chômeurs ont pu accéder à des études supérieures. Cela veut dire que le niveau d'étude est un facteur déterminant. Plus il est élevé, plus on a des chances de trouver un emploi et inversement.

DEMANDEURS D'EMPLOIS SELON LA REGION D'INSCRIPTION ET LE NIVEAU D'ETUDE EN ENSEIGNEMENT GENERAL.

REGION D'INSCRIPTION	NIVEAU PRIMAIRE	NIVEAU SECONDAIRE	NIVEAU SUPERIEUR	SANS NIVEAU	TOTAL CHOMEURS
DAKAR	8.680	14.044	3.206	6.804	32.734
DIOURBEL	1.170	1.279	101	8.484	11.034
FATICK	3.638	3.117	142	9.567	18.464
KAOLACK	2.206	2.805	199	5.219	10.429
KOLDA	2.929	2.165	80	10.744	15.918
LOUGA	2.156	1.324	106	10.074	13.660
ST LOUIS	4.046	2.754	277	16.917	23.994
TAMBACOUNDA	1.557	1.094	64	3.574	6.289
THIES	3.591	3.983	387	6.528	14.489
ZIGUINCHOR	3.394	3.502	161	4.995	10.052
TOTAL	33.367	36.067	4723	82.906	157.063

Source : Recensement Général des demandeurs d'emploi. Direction de l'emploi. 1999

1-3- METHODOLOGIE

La présente étude se propose d'effectuer une analyse compréhensive des politiques et programmes d'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi. La finalité est de dégager des propositions susceptibles

d'apporter des éléments de solutions au problème du chômage des jeunes. L'idée centrale est de contribuer au renforcement du dispositif mis en place par les pouvoirs publics au lendemain de l'alternance démocratique intervenue au mois de Mars 2000.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

- Faire une analyse critique des expériences passées et présentes en matière d'insertion. Cette analyse devrait faciliter l'identification des contraintes et opportunités face au marché de l'emploi.

- Etudier les mécanismes et instruments actuellement utilisés pour insérer les jeunes. La pertinence de la solution globale apportée à la question de l'emploi des jeunes pourrait être mesurée à ce niveau.

La méthodologie s'appuie sur des éléments essentiels. Premièrement, les données documentaires sont privilégiées. Elles seront complétées par des entretiens avec des personnes ressources et des enquêtes auprès de quelques jeunes bénéficiaires de projet. L'accent est mis sur les données qualitatives même si les informations quantitatives ne sont pas négligées pour illustrer certaines situations.

Les documents utilisés proviennent des sources officielles (Administration. Gouvernement), des Collectivités Locales et du mouvement associatif.

L'analyse documentaire est articulée autour des points suivants :

- la Politique Nationale de l'emploi au Sénégal
- les expériences d'insertion des jeunes :
 - Opération maîtresards
 - Projet ASC- Emploi / Jeunes
 - Groupement Opérationnel Permanent d'Etude et de Concertation (GOPEC)

Pour mesurer l'impact de ces programmes en terme de création d'emplois, nous avons choisi comme exemple, le projet agricole des jeunes de Kip Kip à Sébikotane. Il constitue le second chapitre de l'étude. Les enquêtes menées auprès d'une dizaine de jeunes de l'Association des Jeunes Agriculteurs de Sébi-Kip Kip portent notamment sur :

- Le nombre d'emplois créés au début et à la fin du projet.
- Le système de gestion du projet.
- L'encadrement, le suivi physique et financier des réalisations. La valeur des investissements et les revenus nets moyens par promoteur.
- Le système de production et de commercialisation.

Les informations recueillies permettent de faire une comparaison systématique entre :

- D'une part, les missions, objectif, moyens et procédures du programme GOPEC tels qu'ils avaient été prévus à l'origine,
- Et d'autre part, les résultats, procédures, méthodes et moyens du programme tels qu'ils se sont effectivement concrétisés au niveau du projet des jeunes de Kip Kip.

C'est une évaluation qui met en jeu des éléments de référence et des éléments de réalité du terrain.

Au terme de cette étude, nous devrions être en mesure de proposer la mise en oeuvre d'actions efficaces et appropriées permettant d'améliorer les résultats obtenus à travers les mécanismes d'insertion en vigueur.

Au niveau du Ministère de la Jeunesse, par ailleurs, nous allons explorer des voies et moyens susceptibles d'élever sensiblement le niveau de l'emploi des jeunes sénégalais.

Pour la réalisation de cette étude, nous avons rencontré quelques difficultés notamment pour collecter certaines informations au niveau de l'Administration. Il faut faire très souvent le tour de plusieurs Services ou de Bureaux pour accéder à la source. Cette situation découle des changements fréquents de tutelle de certaines structures. D'autre part, il n'est pas facile de trouver les promoteurs sur le terrain. La plupart des responsables ont déjà quitté pour tenter d'autres expériences.

SECTION 2 : LE CADRE INSTITUTIONNEL

2- 1- LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

· Par Politique Nationale de l'emploi, il faut entendre un ensemble cohérent de démarche actives, diversifiées et organisées visant à promouvoir l'élargissement de l'occupation des citoyens, l'amélioration de la qualité des emplois et l'équité dans l'accès au travail.

Au Sénégal, il faut noter que l'emploi est demeuré une préoccupation permanente du gouvernement. Elle s'est manifestée à travers soit des programmes d'inspiration sociale soit la politique de relance de la croissance.

La persistance des difficultés économiques, l'émergence plus apparente des problèmes du chômage et du sous-emploi ainsi que l'exode vers les villes a contribué à faire évoluer les esprits vers la nécessité d'une Politique Nationale de l'Emploi. Il s'agit de la recherche des voies et moyens de lutte contre la montée du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté.

C'est ainsi que l'emploi a émergé aujourd'hui comme un thème majeur de l'action des pouvoirs publics qui attendent lui insuffler une dynamique renforcée.

2- 2 LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

L'objectif global que se fixe à long terme la Politique Nationale l'Emploi poursuit trois objectifs spécifiques à savoir :

- 1- Trouver les moyens de réduire la pression du chômage en milieu urbain grâce :

- à la redynamisation des activités structurelles
 - à la modernisation du secteur informel pour le rendre plus productif
- 2- Développer l'emploi local et ralentir l'exode rural en réduisant le taux de sous-emploi grâce à la multiplication des opportunités d'occupation en milieu rural.
- 3- Améliorer l'employabilité d'une main d'œuvre en constante augmentation et la qualité de l'emploi, et ainsi contribuer à l'élévation et la productivité globale de la nation.

Les axes d'interventions stratégiques

Les axes stratégiques de la politique nationale de l'emploi sont les suivants :

- La recherche de la création maximale d'emploi dans le secteur moderne, par le développement des entreprises, en particulier celui des PME et des micro-entreprises.
- La modernisation et la dynamisation du secteur informel, par le développement de la productivité de ses entreprises, un meilleur accès aux sources de financement et l'organisation des acteurs pour accroître leurs capacités individuelles et collectives.
- Un appui plus conséquent aux initiatives de développement de l'emploi local et rural.
- Une adaptation plus forte du système de formation aux besoins d'emploi, par une professionnalisation accrue de la

formation, une meilleure organisation de l'apprentissage et de la formation .

- L'amélioration de la productivité dans les entreprises et la nécessité de favoriser l'emploi dans les choix techniques .

La promotion de l'auto- emploi et la correction des discriminations dans l'accès à l'emploi à l'égard des groupes ciblés défavorisés sur le marché du travail.

- Le renforcement et le développement du système d'information sur le marché du travail, à partir d'outils conceptuels et méthodologiques performants unifiés et orientés vers la gestion prospective de l'emploi.
- La rationalisation, la coordination et la dynamisation des autres types d'interventions directement ou indirectement orientés sur la promotion de l'emploi.
- La mise en place d'un nouveau dispositif institutionnel participatif fondé sur des structures publiques de l'emploi fortes, souples et décentralisées ainsi que sur des cadres de coopération efficaces .
- Le développement de la communication sociale avec les différents acteurs du marché du travail.

2- 3 LE PLAN NATIONAL D'ACTION POUR L'EMPLOI :

Sur la base des orientations stratégiques et des objectifs spécifiques de la politique nationale de l'emploi, le plan national d'action pour l'emploi a cinq axes programmatiques qui sont :



- ❖ Le programme horizontal regroupant l'ensemble des actions multi-sectorielles pour la promotion de l'emploi.
- ❖ Le programme d'emploi du secteur moderne, consistant à l'appui à la création de moyennes, petite et micro- entreprises et à la sauvegarde de l'emploi dans des entreprises en difficultés.
- ❖ Le programme de promotion de l'emploi dans le secteur rural et le secteur informel pour lequel un appui spécial est prévu pour l'aider à se structurer et à se moderniser.
- ❖ Le programme de promotion de l'emploi pour des groupes ciblés, tels que les jeunes, les femmes, les immigrés, les handicapés etc....
- ❖ Le programme du renforcement des capacités de gestion publique de l'emploi avec une série de mesures au plan institutionnel, organisationnel, financier et matériel permettant le renforcement des capacités au niveau des structures publiques chargées de l'emploi.

SECTION 3 : QUELQUES EXPERIENCES D'INSERTION DES JEUNES

L'élaboration d'une politique cohérente et de promotion de l'emploi des jeunes ne peut faire l'économie d'une analyse des principales expériences d'insertion des jeunes dans le marché du travail.

Ces expériences existent depuis les années 1970 et ont accompagné les transformations du marché de l'emploi. De nombreux programmes ont été initiés pour faciliter l'insertion socio- économique et professionnelle des jeunes. Parmi ceux-ci on peut citer :

- a) -les programmes d'insertion des jeunes citoyens sans qualification.
 - L'opération « kiosque à pains » pour mille cinq cents (1500) jeunes du niveau CEPE en 1972.
 - L'opération « magasins témoins » en 1975 pour les jeunes ayant le niveau BFEM.
 - b) - Les programmes d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur ;
 - L'opération maîtres chômeurs en 1982 avec trois volets :
 - Stage d'insertion
 - Encadrement des PME-PMI .
 - Petits projets économiques .
- IL y a eu une deuxième opération en 1987
- La Convention Etat / Employeurs avec quatre volets
 - Stage en entreprise .
 - Sénégalisation des emplois .

- Relève des travailleurs retraitables
 - Recrutement direct.
- c) Les programmes d'insertion des jeunes ruraux qui ont été mis en œuvre à travers le GOPEC (groupement opérationnel permanent d'étude et de concertation sur l'emploi des Jeunes)

d) **Le projet ASC EMPLOI /JEUNES**

Le projet ASC EMPLOI /JEUNES est un programme de création d'emploi et de génération des revenus au profit des jeunes à travers des GIE autonomes inscrits et encadrés par les ASC.

e) **Le Fonds National Pour L'Emploi.**

Le dispositif de création d'emploi pour les jeunes a été renforcé par la mise sur pied en 1987 du Fonds National Pour l'Emploi, avec la DIRE (délégation à l'insertion à la réinsertion et à l'emploi). Il avait pour objectif, le financement de l'auto emploi à travers la création de PME/PMI et les micro -entreprises. Le FNE a permis la réalisation de plus de 500 projets pour un montant de près de quatre milliards de franc CFA.

3-1 L'Opération Maîtrisards :

L'opération maîtrisard avait les trois volets suivants :

- Le volet « Encadrement PME » conduit par la Société Nationale de Promotion industrielle (SONEPI), avait pour objectif d'améliorer la gestion administrative et financière des petites et moyennes entreprises (PME) par la mise en disposition des chefs d'entreprises, des compétences techniques de maîtrisards spécialement sélectionnés.
- La SONEPI, avait placé une trentaine de maîtrisards qui aujourd'hui ont presque tous quitté ces entreprises.

Les mauvais résultats enregistrés ont été imputés à la nature juridique des entreprises ciblées qui sont de type individuel ou familial.

D'autre part les maîtres intéressés étaient installés comme dirigeants de projets de petites tailles, dans les branches du commerce, de la boulangerie, du maraîchage, de la pêche artisanale, du transit, de l'imprimerie etc.... Chaque projet était exploité par deux ou trois maîtres. Ainsi, près de deux cents (200) petites et moyennes entreprises avaient été créées et ont permis d'insérer quelque cinq cents (500) maîtres.

-Le volet « Stage d'insertion » s'adressait au secteur moderne salarié. Il s'agissait de placer des maîtres en stage rémunéré de douze (12) mois au niveau des entreprises de façon à leur permettre de s'imprégner des réalités de l'entreprise et de faire apprécier leur valeur professionnelle. Ainsi, près de deux cents furent placés, en stage auprès des entreprises du secteur para-public et privé dont cent seize furent embauchés.

Le volet « Petits Projets Economiques » initié entre 1982 et 1986 était confié à la SONAGA (société nationale d'assistance et de garantie).

Au total 1748 (mille sept cent quarante huit) emplois avaient été créés. Cependant quelques rares entreprises ont pu survivre.

Les causes d'échec identifiées sont :

- l'inexpérience des jeunes promoteurs ;
- la non implication des bénéficiaires dans le montage des projets ;

- l'absence de mesure d'accompagnement en matière de formation et de gestion;
- le défaut de maîtrise des secteurs d'insertion ciblés ;
- l'insuffisance d'esprit d'entreprise chez certains promoteurs .

3-2 Le projet ASC- Emploi / Jeunes :

Le projet est né d'une initiative de l'ONCAV (Organisme National de Coordination des activités de vacances.) qui a décidé de s'investir dans l'insertion socio-économique des jeunes et de s'impliquer aussi dans la lutte contre le chômage et le sous emploi.

Pour soutenir cette importante initiative de l'ONCAV, le gouvernement a ainsi décidé de financer sur ressources propres ce programme. En effet, c'est un programme qui s'inscrit dans les orientations de la politique nationale de l'emploi et de son plan d'action qui préconise l'appui aux groupes cibles, comme les jeunes. Il vise à créer des emplois durables et pérennes en faveur des jeunes du mouvement associatif. Ce programme était prévu pour trois ans (3) et a effectivement démarré en 1999.

LES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME :

Les bénéficiaires du programme sont les jeunes, garçons et filles, membres d'une ASC affiliée à l'ONCAV (Organisme Nationale de Coordination des Activités de Vacances). Les jeunes peuvent constituer un ou plusieurs GIE (Groupement d'Intérêt Economique) au sein d'une ASC, dont ils sont membres.

Les critères ci-après ont été fixés pour le choix des bénéficiaires.

- S'organiser en groupe solidaire de trois personnes au moins (GIE) .
- Etre âgé de 18 à 35 ans et sans emploi .
- Présenter un projet porteur à valeur ajoutée et innovant.
- Disposer d'un apport personnel de 10%.

Les projets à haute valeur ajoutée de même que les projets en milieu rural ont été privilégiés dans la sélection.

DISPOSITIF DE FINANCEMENT

Le programme ASC Emploi /Jeunes est inscrit au PTIP (programme triennal d'investissement public) 1999-2001. Un financement d'un montant d'un milliard de franc CFA a été inscrit au budget consolidé d'investissement (BCI) de 1999 et 500 millions pour la gestion 2000. Ce montant couvre le financement des projets, la formation et l'appui institutionnel.

Il y a deux niveaux de financement :

- De 500.000 à 2.500.000 pour les projets de commerce, de financement du fonds de roulement ou les projets ne présentant pas de valeur ajoutée importante.
- De 2.500.000 à 5.000.000 pour les projets innovants et ceux ayant une valeur ajoutée forte.

SITUATION DES PROJETS

En effet, le programme s'étend sur toutes les 10(dix) régions du Sénégal.

REGION DE SAINT LOUIS

Nombre de projets financés	10
Maraîchage	3
Commerce	3
Service	2
Embauche	2
Montant du financement	36.611.929
Emplois créés	36

REGION DE DIOURBEL

Nombre de projets financés	10
Commerce	01
Service	01
Embauche bovine	08
Montant de financement	30.005.150
Emplois créés	30

REGION DE KAOLACK

Nombre de projets financés	10
Commerce	03
Service (vélo taxi)	03
Embauche bovine	04
Montant de financement	27.081.718
Emplois créés	47

REGION DE ZIGUINCHOR

Nombre de projets financés	10
Aviculture	03
Pêche	04
service	03
Montant de financement	36.952.500
Emplois créés	73

REGION DE THIES

Nombre de projets financés	10
Aviculture	2
Embauche bovine	3
Pêche	3
Service	2
Montant de financement	22.962.545
Nombre d'emplois créés	31

REGION DE FATICK

Nombre de projet	10
Projets financés	9
Projets en attente de financement	1
Aviculture	5
Embauche bovine	3
Pêche	1
Service Assainissement	1
Montant financement	20.432.185 F
Nombre d'emplois créés	30 emplois directs 04 emplois indirects

REGION DE TAMBACOUNDA

Nombre de projet	10
Projets financés	9
Projets en attente de financement	1
Aviculture	2
Commerce	2
Service	6
Montant financement	20.118.126 F
Nombre d'emplois créés	32 emplois directs 15 emplois indirects

REGION DE KOLDA

Nombre de projet	10
Aviculture	1
Embauche bovine	5
Commerce	4
Montant financement	26.343.197 F
Nombre d'emplois créés	33

REGION DE LOUGA

Nombre de projets financés	10
Embauche bovine	09
Service	01
Montant de financement	30.092.075
Nombre d'emplois créés	30

REGION DE DAKAR

Nombre de projets financés	10
Aviculture	03
Service	07
Montant de financement	21.198.874
Nombre d'emplois créés	29

Au total quatre vingt dix huit (98) projets ont été financés pour un montant global de 2.069.798.674 frs. Ces projets ont permis d'insérer trois cent quatre vingt treize (393) jeunes dans les circuits de production. Un bon suivi pourrait permettre de pérenniser les activités. Cependant, il y a eu des difficultés relatives notamment au retard dans la mise en place de financements. Par exemple, les projets d'embauches ont pour la plupart reçu le financement au moment où les prix étaient au niveau le plus élevé. Il y'a également les projets de commercialisation du riz local qui n'ont pas reçu le financement en temps opportun. Ce qui a contribué à rendre les opérations difficiles. Il y'a un autre biais dans le fonctionnement de l'opération. En effet, les ASC qui devaient choisir les jeunes porteurs de projets, ont tout simplement introduit leurs propres projets dans l'espoir d'en faire des projets d'ASC. Les jeunes qui ont été choisis par la suite, n'ont souvent pas participé au montage technique et financier, et parfois même ne connaissaient pas l'activité.

Il s'y ajoute l'absence de convention entre l'ASC et le GIE. La ponction de 484.000.000frs opérée sur le second financement de 500.000.000 a eu pour effet de freiner certaines activités importantes de projet. L'appui conseil, l'appui au C.E.R.P pour l'encadrement des projets, le fonctionnement des cellules régionales ou le suivi des projets sur le terrain ne pouvait plus être financés. Le dispositif institutionnel est pertinent mais le fonctionnement normal a été perturbé par les principaux acteurs qui se sont livrés à des querelles de positionnement. Le Ministère de l'Emploi, celui de la Jeunesse et l'ONCAV, chacune des parties voulant contrôler et gérer le projet. Cela s'est traduit par quelques blocages malheureux. Le gouvernement vient de relancer des activités du projet qui sera désormais domicilié au Fonds National de Promotion de la Jeunesse.

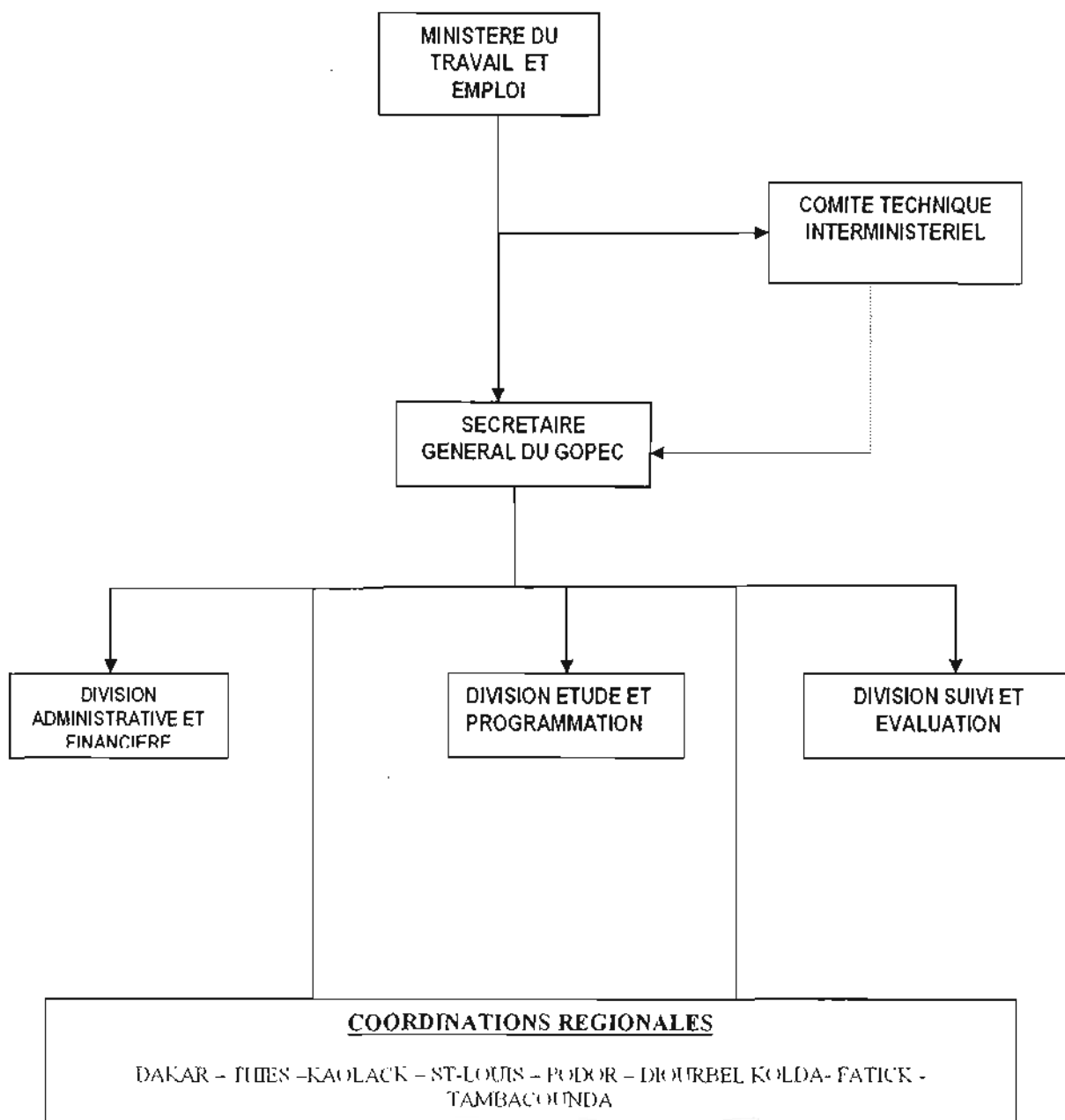
3-3 LE GOPEC : (Groupement Opérationnel Permanent d'Etude et de Concertation sur l'Emploi des jeunes)

1°) Présentation :

C'est à partir du milieu des années 1970 que les premiers signes de la crise de l'économie sénégalaise ont commencé à se faire sentir, notamment dans les zones rurales. En milieu rural, ils se sont manifestés comme étant la conséquence du cycle de sécheresse qui a sévi dans le pays durant la période et qui a entraîné la paupérisation sans précédent des paysans. Il s'en est suivi un exode rural qui a surtout touché les jeunes, obligés de chercher un emploi dans les villes. Une fois dans les villes ces jeunes se trouvent dans une situation encore plus complexe de chômage dans un milieu plus hostile. Pour remédier à cette situation il a été créé le GOPEC en vue

de faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active.

ORGANIGRAMME DU GOPEC



MISSIONS OBJECTIFS ET CIBLES

Le décret n° 80-813 du 28 juillet 1980, qui porte création du GOPEC définit également ses missions et son mode de fonctionnement. En effet, ce nouvel organisme est une structure interministérielle financière et technique en faveur des Sénégalais. Le GOPEC a ainsi pour mission, la promotion économique et sociale de la jeunesse et en particulier, la recherche de solutions pratiques et non scolaire aux problèmes d'insertion des jeunes en milieu rural et urbain, des jeunes âgés de 15 à 35 ans. Son objectif principal consiste à aider les jeunes à élaborer des projets et de les mettre effectivement en œuvre.

NOMBRE ET QUALITE DES PROJETS FINANCES

Le GOPEC a approuvé et financé 216 projets qui se répartissent comme suit :

Répartition des projets par secteur d'activité

Secteur	Nombre de projets	%
Elevage	64	30
Commerce	52	24
Agriculture	32	18
Artisanat	24	11
Pêche	18	08
Agriculture / Elevage	17	08
Tourisme	03	01
TOTAL	216	100

Sur la période 1978-1980, il a été créé 4559 emplois, qui se répartissent sur les plans régionaux et sectoriels comme indiqué par les tableaux ci-après :

Répartition des emplois créés par région

Régions	Nombre d'emplois créés	Pourcentage (%)
Ziguinchor	696	15,2
Thiès	527	11,5
Kolda	507	11,1
Louga	505	11,1
Fatick	501	11,2
Saint Louis	463	10,2
Kaolack	383	8,4
Tambacounda	377	8,3
Dakar	345	7,5
Diourbel	265	5,8
TOTAUX	4559	100

Répartition des emplois par secteur

Secteur d'activité	Nombre d'emplois créés	Pourcentage
Elevage	1401	31
Pêche	1382	30
Artisanat	746	16
Agriculture /élevage	420	10
Commerce	340	07
Tourisme	03	05
Total	4559	100

L'orientation essentiellement rurale du GOPEC apparaît clairement :

- d'une part, à partir du nombre des jeunes occupés dans les projets agricoles au sens large (agriculture, élevage, pêche) qui regroupent 3869 emplois, soit 85 % du total ;
- et d'autre part avec le pourcentage particulièrement élevé de projets créés dans les régions autres que Dakar.

EMPLOIS CREES

Compte tenu de sa nature et des raisons qui sont à l'origine de sa création, le GOPEC était censé avoir un impact positif important sur le niveau national de l'emploi, en particulier dans les régions de l'intérieur. Cependant avec 4559 d'emplois créés en treize (13) ans d'activités (soit une moyenne inférieure à 350 emplois par an), ses performances d'ensemble sont, sur le plan quantitatif tout à fait insuffisant face à la demande de l'emploi sur le marché du travail.

REVENUS GENERES

Les résultats obtenus restent relativement médiocres, en terme de création de revenus bruts moyens. Ceux-ci seraient en effet, égaux à moins de 240 000 F.cfa, en moyenne annuelle non déduits les frais et autres dépenses. Les revenus nets moyens individuels ne dépasseraient guère 180 000 F. CFA/ an (15 000 F/ mois) soit 2 fois moins que le SMIG.

SITUATION DES REMBOURSEMENTS

REPARTITION DES REMBOURSEMENTS PAR Sous-secteurs D'Activités

Sous-secteur d'activités	Cumul financement	remboursements	Taux de remboursement
Agriculture	386 605 000	4 117 000	1,06
Elevage	229 868 000	3 757 000	1,63
Agriculture/Elevage	166 693 000	2 845 000	1,70
Pêche	219 315 000	11 752 000	5,35
Artisanat	120 409 000	-	
Tourisme	6 694 000	-	
Commerce	107 432 000	840 000	0,74
GLOBAL	1 236 962 000	23 311 000	1,88%

Source : *Rapport d'évaluation rétrospective du GOPEC-1995*

Au vu des résultats obtenus (moins de 2% de remboursement pour l'ensemble des projets) l'on ne peut que conclure à l'échec incontestable du dispositif mis en place qui le rend, du coup, pertinent dans les faits. Ces mauvaises performances ont eu, par ailleurs, des conséquences négatives sur la continuation du programme lui-même à savoir :

- le refus d'implication de la part des bailleurs de fonds, qui se sont détournés d'un programme dont les ressources financières faisaient l'objet d'une gestion peu rigoureuse et ne comportant de ce fait, aucune perspective réelle de développement.
- et le non fonctionnement du système de crédit revolving c'est-à-dire le remboursement des prêts qui devraient permettre le financement d'autres projets, à paralysé la poursuite normale des activités.

Les projets financés par le GOPEC, se trouvent pour la grande majorité dans une situation économique et financière extrêmement difficile sinon catastrophique.

Beaucoup de projets ont disparu depuis plusieurs années. Pour l'essentiel, "le parc des projets GOPEC" est de plus en plus inexistant et la léthargie que connaît cet organisme depuis 1990 a eu pour effet supplémentaire d'accélérer plus rapidement la déliquescence de quelques réalisations qui avaient encore des chances raisonnables de durer.

CHAPITRE II

L'exemple du GOPEC à *SEBIKOTANE*

SECTION 1: PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SEBIKOTANE

SECTION 2: LE PROJET AGRICOLE DES JEUNES DE SEBI-KIP
KIP

SECTION 1: PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SEBIKOTANE

LOCALISATION

Sébikotane se situe dans la zone rurale de la région de DAKAR à l'extrême Nord - Est d'où son nom de commune rurale. Elle se trouve à 45 Kms de la Capitale, à 15 Kms de RUFISQUE et à 9 Kms de l'Océan Atlantique.

1-1 CREATION ET EVOLUTION

Sébikotane est un village fondé par les Serers vers 1736 .Il doit son nom à ce lieu de réjouissances où les ancêtres se retrouvaient pour savourer ensemble le fruit du labeur journalier, histoire de rattraper les forces perdues mais également et surtout les ressources au plus profond des us et coutumes ancestraux.

Avec le passage en 1790 des lébous venant du Cayor, Sébikotane connaît une nouvelle ampleur démographique. C'est à la suite de l'implantation en 1886 de la gare ferroviaire dotée d'un grand quai d'embarquement qu'il commença à polariser toute la zone de production arachidière du Djender. au Dialaw et devient alors un pôle d'attraction économique important dans les années 1900 .Son importance va s'accroître avec l'implantation en 1911 du grand Séminaire Catholique et surtout avec celle , en 1938 de l'école Normale WILLIAM PONTY qui était à l'époque un creuset de cadres pour l'Afrique Noire Francophone jusqu'au début des indépendances . Sébikotane, ancien Canton devient progressivement Arrondissement en 1960, Communauté Rurale en 1984 en application de la Réforme de 1972 et enfin décrété

Commune en 1996 dans la mouvance de la Réforme institutionnelle de la région (cf. décret n° 96 782 du 05 septembre 1996).

Le cercle communal gravite autour d'un rayon de 2000 m soit une superficie de 12, 56 Km² et polarise les villages de Keur Moussa , Gandoul, Yéne , Bambylor et la Commune de Diam madio.

Sébikotane est une commune rurale composée de 16 quartiers et hameau. Cependant, elle sort peu à peu de son carcan et traverse de nos jours une phase de pleine mutation liée à l'émergence d'une nouvelle mentalité que lui inspire son nouveau statut politico-administratif.

1-2 MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN

1-2-1 Milieu physique

1-2-1-1 Relief et sols

Le relief est constitué d'une plaine haute et d'une plaine basse. Il est plat, non accidenté. Il y a deux types de sols :

- Sols dior sablonneux (dior riche en humus)
- Sols argileux (deck)

1-2-2 Climat et végétation

Sébikotane se trouve dans la zone soudano- sahélienne avec deux grandes saisons :

- Une saison sèche beaucoup plus longue qui s'étale souvent au-delà de neuf mois .
- Une saison pluvieuse de plus en plus courte qui fait souvent trois (03) mois .

Entre ces deux saisons, il y a la période de froid qui va de novembre à mars.

Les vents dominants sont l'harmattan, la mousson et les alizés continentaux qui soufflent en permanence de novembre à Avril. La réduction de la pluviométrie (moins de 500 cm/mm par an) a entraîné un bouleversement de l'écosystème . La palmeraie qui faisait la fierté de la zone a presque disparu. L'on rencontre surtout des baobabs, des arbustes et des arbrisseaux disséminés sous forme solitaire ainsi que le tapis herbacé composé de diverses spéculations. Les températures varient selon les saisons et tournent autour de 30° à 32 ° C au mois de juin alors qu'en décembre – janvier, elles sont de 25° à 26°C.

1-2-3 MILIEU HUMAIN

1-2-3-1 Démographie

La population de Sébikotane est d'environ 20.000 habitants. Elle est composée en majorité de sérères, ensuite viennent respectivement les wolofs, les toucouleurs, les peuhls, les man cagnes, les bambaras et les diola . Cette population est fortement marquée par le phénomène de l'exode rural – En effet, pour des raisons d'ordre socio-économiques les jeunes émigrent vers la capitale DAKAR pour aller chercher du travail. Les religions pratiquées sont principalement l'Islam et le christianisme.

1-2-3-2 Scolarité et alphabétisation

La commune compte neuf (09) écoles primaires ; Le nombre d'élèves à la rentrée scolaire 1998-2000 est de 2396 répartis comme suit :

- Public : 2119 dont 1075 filles et 1044 garçons
- Privé : 277 dont 138 filles et 139 garçons

La ville compte deux établissements d'enseignement moyen et secondaire. Il s'agit du CEM Lions CLUB BAOBAB de Sébikotane et du GANDIOLE.

Le CEM compte 12 classes allant de la 6^{ème} à la 3^{ème} avec un effectif de 716 élèves dont 287 filles et 430 garçons. Les taux de réussite sont généralement très appréciables au BFEM.

Concernant l'alphabétisation, sept (07) centres fonctionnent actuellement dans la commune.

Ils concernent le Wolof et le Pular. Les femmes constituent la principale cible pour l'alphabétisation fonctionnelle. Chaque Centre compte un effectif de trente (30) apprenants

les associations de langues sont très dynamiques dans la zone.

1-2-3-3 SANTE

Le problème de la santé des populations est très préoccupant. Les principales maladies recensées sont le paludisme, la fièvre jaune, les diarrhées les IST/SIDA les maladies d'estomac, la coqueluche.

Il existe une brigade d'hygiène qui mène beaucoup d'activités de sensibilisation et de terrain pour prévenir contre ces différentes maladies.

Il existe également un poste de santé rénové et équipé, ainsi qu'une maternité. L'hôpital de Diam niadio qui est distant de 4 Kms est très sollicité par les populations pour des soins intensifs. A côté de structures cliniques, Sébikotane compte un nombre important de tradipraticiens, réputés par l'efficacité de leurs méthodes.

1-2-4 Organisation sociale

La fédération des Groupements d'intérêt économique de Sébikotane regroupe une quarantaine de GIE, formés d'adultes, de

jeunes et de femmes. Elle vise la promotion des activités génératrices de revenus notamment dans le secteur agricole.

L'Union locale des groupements féminins quant à elle, est formée par l'ensemble des groupements de promotion féminine. Elle a réussi à mettre en place pour les femmes, une mutuelle d'épargne et de crédit avec l'appui d'une ONG dénommée ENDA-GRAFF qui a apporté un financement consistant.

Les mouvements et associations de jeunesse sont bien représentés dans la commune.

-La zone 6 de Sébikotane compte 15 ASC affiliées à l'ONCAV. Les principales activités de ces ASC sont le football, théâtre et les jeux d'esprits qui s'organisent pendant les vacances.

-Le conseil communal de la jeunesse, qui est l'interlocuteur privilégié des jeunes avec les autorités.

-Les pionniers s'investissent dans des activités de développement.

-La croix rouge jeunesse de Sébikotane et les scouts et guides mènent des activités d'éducation et de formation des jeunes.

-Le foyer des jeunes et de la culture de Sébikotane constitue un appui logistique à toutes ces associations et mouvements de jeunesse.

-D'autres associations à caractère confessionnel et ethnique existent dans la ville

1-2-5 Infrastructures et équipements :

La commune de Sébikotane n'est pas bien nantie en infrastructures et équipements. En effet, seule une bretelle de 3 Kms de route bitumée traverse la ville de long en large.

Des efforts sont en train d'être faits dans le sens d'étendre le réseau électrique et l'adduction d'eau au niveau des quartiers périphériques.

Sébikotane abrite quelques unités agro-industrielles à savoir : l'usine de confiserie, l'usine de fabrication de glace, l'usine de pots de fleurs, Recuver qui est une société Espagnole spécialisée dans l'achat et l'exportation de la ferraille. Il y'a également un centre de conditionnement des fruits et légumes (EUSEPAG).

En 2002, la commune a reçu un financement de l'Agence de Développement Municipal (ADM), pour la réfection du marché, la construction d'un hôtel de ville.

Le foyer des jeunes et de la culture de Sébikotane construit en 1980 pour un coût de 22.500.000frs abrite la plupart des activités de la ville. En effet, il comprend une grande salle polyvalente pour spectacles, conférences, réunions etc...., et une bibliothèque de près de 4000 ouvrages.

1-3 Activités socio-économiques

1-3-1 Agriculture :

Elles constituent l'une des principales activités de la population et mobilise une main d'œuvre importante. Le maraîchage et l'arboriculture sont très développés dans la zone. Déjà en 1972, la société BUD Sénégal exploitait près de 1000 hectares de cultures maraîchères. Cette société, fruit de la coopération entre le Sénégal, les USA, l'Allemagne et la Hollande a connu un grand essor ; et comptait plus de 5000 employés et la moitié était constituée par les jeunes. En effet, on trouve dans salariés, des journaliers, des temporaires ou saisonniers. L'impact de cette société dans la zone est très appréciable car les

populations en ont largement bénéficié. Beaucoup de réalisations ont été faites grâce à cette société surtout dans le domaine de l'habitat.

IL existe aujourd'hui de grandes unités agro - industrielles, mais elles n'ont pas atteint la dimension de BUD SENEGAL- dans la production de tomates, de poivron, de pastèques et d'agrumes.

Les femmes sont très actives dans le secteur du maraîchage et constituent une main d'œuvre facile et bon marché. En effet, ce sont elles qui s'occupent généralement de la récolte et du conditionnement.

L'arboriculture est tout aussi florissante et s'étend sur près de 800 hectares. La culture de mandarines a été très tôt introduite dans le milieu par les libanais qui continuent à exploiter de grandes surfaces.

Le problème principal de l'agriculture est le manque d'eau. L'eau de la Sénégalaise Des Eaux (S.D.E) coûte chère et il est difficile de creuser des puits à cause du calcaire. L'alliance intercommunautaire pour l'utilisation rationnelle des eaux de ruissellement (C.U.R.E) qui intervient dans la zone , centre ses activités sur un programme plurisectoriel intégrant la construction de micro- barrages.

En saison des pluies, le mil et l'arachide occupent les grandes surfaces à côté du maïs, de la tomate et du gombo.

1- 3- 2 ELEVAGE

Sébikotane fut naguère une zone d'élevage. De grands troupeaux de bœufs faisaient la fierté des peulhs de Ndoiyène et de

certaines familles Safi (sérères) – Cette forme d'élevage a presque disparu dans la zone à cause de plusieurs facteurs :

- le rétrécissement du parcours de bétail ;
- l'absence de pâturages et de points d'eau ;
- les nombreux conflits entre les éleveurs et les agriculteurs.

Face à cette situation, l'élevage intensif est la seule alternative – Cependant, on trouve le petit ruminant (moutons, chèvres) dans la plupart des concessions de la ville.

Aujourd'hui,, c'est l'aviculture qui est en pleine expansion, un créneau à forte valeur ajoutée et générateur d'emplois.

1-3-3 COMMERCE - INDUSTRIE

Le commerce concerne essentiellement les produits maraîchers et fruitiers. Les femmes jouent un rôle prépondérant dans ce secteur surtout dans la vente locale qui concerne les produits de deuxième choix – En effet, les produits de premier choix sont souvent destinés à l'exportation.

L'activité industrielle est très timide. Les entreprises installés^s dans la ville sont : Senac-Eternit, l'usine de charcuterie- confiserie de FIL FILLY et l'usine de glace qui ont des capacités d'emplois limités.

Sébikotane est une commune rurale qui recèle d'importantes potentialités agricoles.

Le maraîchage et l'arboriculture connaissent une forte expansion et utilise et une main d'œuvre abondante surtout parmi les jeunes.

Le quartier de Kip Kip n'échappe pas à cette règle. L'essentiel des activités sont tournées vers l'agriculture particulièrement la culture

sous pluie .Pour lutter contre l'exode qui prend des proportions inquiétantes, les jeunes ont initié un projet pour promouvoir l'auto emploi et le développement endogène de Kip Kip.

CONNAISSANCE DE KIP KIP

Kip Kip est aujourd'hui un quartier situé au sud de la ville de Sébikotane .Il constitue la limite avec la commune de DIAMNIADIO et la communauté rurale de YENE. Il est habité par les serères qui représentent plus de 90% de la population .On y trouve quelques familles de Diolas, mancagnes et wolofs.

L'exploitation maraîchère des jeunes se trouve à quelques 300 mètres de la route nationale N°2 et à 700 mètres de la conduite d'eau Sébikotane Dougar.

SITUATION PEDOLOGIQUE ET HYDRIQUE

Le sol de Kip Kip est de bonne qualité (deck- dior) apte au maraîchage, à l'arboriculture et à la culture des céréales. IL favorise l'entretien, la reprise et le bon comportement des cultures.

Les faibles journées d'ensoleillement favorisent la rétention des eaux de pluies provenant des collines. En effet, Kip Kip est traversé par des ruisseaux qui vont se jeter dans la mer. L'isohyète de la zone est comprise entre 400 et 500mm par an. Mais actuellement, il est difficile d'atteindre 300mm / an du fait des mauvaises campagnes d'hivernage.

sous pluie .Pour lutter contre l'exode qui prend des proportions inquiétantes, les jeunes ont initié un projet pour promouvoir l'auto emploi et le développement endogène de Kip Kip.

CONNAISSANCE DE KIP KIP

Kip Kip est aujourd'hui un quartier situé au sud de la ville de Sébikotane .Il constitue la limite avec la commune de DIAMNIADIO et la communauté rurale de YENE. Il est habité par les serères qui représentent plus de 90% de la population .On y trouve quelques familles de Diolas, mancagnes et wolofs.

L'exploitation maraîchère des jeunes se trouve à quelques 300 mètres de la route nationale N°2 et à 700 mètres de la conduite d'eau Sébikotane Dougar.

SITUATION PEDOLOGIQUE ET HYDRIQUE

Le sol de Kip Kip est de bonne qualité (deck- dior) apte au maraîchage, à l'arboriculture et à la culture des céréales. IL favorise l'entretien, la reprise et le bon comportement des cultures.

Les faibles journées d'ensoleillement favorisent la rétention des eaux de pluies provenant des collines. En effet, Kip Kip est traversé par des ruisseaux qui vont se jeter dans la mer. L'isohyète de la zone est comprise entre 400 et 500mm par an. Mais actuellement, il est difficile d'atteindre 300mm / an du fait des mauvaises campagnes d'hivernage.

SECTION 2 : LE PROJET MARAICHER DES JEUNES DE SEBI-KIP

KIP

2-1 - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet maraîcher des jeunes de KIP-KIP a été initié dans le cadre du plan d'action décennal de la jeunesse suite à l'Année Internationale de la jeunesse de 1985.

L'objectif du groupement était de trouver des solutions durables aux problèmes du chômage et du sous-emploi auxquels les jeunes du quartier étaient confrontés. Les jeunes agriculteurs ont pour la plupart acquis une expertise avérée dans l'activité maraîchère puisqu'ils ont travaillé déjà dans des exploitations ou des périmètres agro-industrielles de la zone comme manœuvres, journaliers, saisonniers ou temporaires. Cependant, le travail était très laborieux et les revenus très peu substantiels.

2-2 - DESCRIPTION TECHNIQUE ET COUT DU PROJET

2-2-1- REPARTION DES SUPERFICIES

Le périmètre maraîcher des jeunes de Kip Kip couvre une superficie de 4 ha acquis le 11/03/1988, grâce à une attribution de l'ex-communauté rurale de Sébikotane (*voir attestation d'affectation en annexe*)

Maraîchage.....	36.000m ²
Infrastructures	52 m ²
Divers.....	3.948
<u>TOTAL</u>	40.000m² ou 4ha

2-2-2 SYSTEME DE PRODUCTION

Chaque année, six (06) spéculations sont pratiquées en alternance. Ces cultures sont réparties ainsi qu'il suit :

Spéculation	Période	Surface
Melon	Octobre à Janvier	3 ha
Pastèque	-	0,6 ha
Tomate	février à Avril	3 ha
Gombo	-	0,6 ha
Choux	juin à Août	3 ha
Aubergine	-	0,6 ha

2-2-3- COUT GLOBAL DU PROJET

- Semences	784.200
- Engrais	1.064.400
- Adduction d'eau et installation réseau.....	5.388.400
- Produits Phyto.....	423.000
- Consommation d'eau	3.885.000
- Infrastructures.....	1.560.000
- Brise -vents.....	240.000
- Matériels d'exploitation	1.578.975
- Prestation service.....	1.328.000
- Fonds de roulement.....	1.000.000
TOTAL.....	17.252.325
IMPREVUS.....	1.725.232
<u>TOTAL GENERAL.....</u>	18.977.557

PLAN DE FINANCEMENT GENERAL (Prévisions)

Sources de financement	Participation	Observations
Apport du groupement	2.092.200	Sous forme de travaux
Apport sollicité (GOPEC)	16.885.357	Prêt ou subvention

2-2-4- ETUDE DE RENTABILITE DU PROJET

Pour les rendements, il est tenu compte des résultats de production obtenus dans la zone. Les prix prévus sont ceux pratiqués au niveau de la vente locale.

ESTIMATION DE LA PREMIERE ANNEE DE PRODUCTION

Cultures	Superficie ha	Rendements Tonnes / ha	Production en Tonnes/ha	Prix Unitaire	Valeur totale
Melon	3 ha	15	45	200.000	9.000.000
Pastèques	0,6 ha	15	09	80.000	720.000
Tomates	3 ha	30	90	150.000	13.500.000
Gombo	0,6 ha	10	06	150.000	900.000
Choux	3 ha	15	45	125.000	5.625.000
Aubergine	0,6 ha	15	09	125.000	1.125.000
TOTAL					30.870.000

Sources : Rapport d'activités de l' AJASK 1990

EVOLUTION COMPTES D'EXPLOITATION

Année	Ressources	Charges			Soldes
		Consommation intermédiaire	Amortissements	Totaux	
1 ^e Année	30.870.000	9.333.555	1.659.105	10.992.660	+ 19.877.340
2 ^e Année	30.870.000	9.333.555	1.659.105	10.992.660	+ 19.877.340
3 ^e Année	30.870.000	9.883.555	1.659.105	11.542.660	+ 19.327.340
4 ^e Année	30.870.000	9.883.555	1.659.105	11.542.660	+ 19.327.340
5 ^e Année	30.870.000	9.883.555	1.659.105	11.542.660	+ 19.327.340

Source : C.E.R.P - SEBIKOTANE

Compte tenu des résultats espérés, le projet devra rapporter des revenus substantiels aux promoteurs.

IL faut aussi prendre en compte les effets induits car le projet à *recours* certaines périodes à la main d'œuvre locale c'est -à - dire des emplois temporaires recrutés au niveau du quartier et environnants.

2-3 MISE EN ŒUVRE ET RESULTAT DU PROJET

2-3-1 : STRUCTURE ET VALEUR DES INVESTISSEMENTS

L'Association des Jeunes Agriculteurs de Sébikotane (AJASK) a reçu du GOPEC, un financement d'un montant de cinq (5) millions pour la mise en œuvre du projet maraîcher et un moulin à mil d'une valeur de 1.500 000F après les premières récoltes. Ce prêt qui équivalait au 1/3 du montant sollicité était très loin de couvrir les charges d'exploitation. Dès lors, il fallait redimensionner le projet c'est à dire revoir les charges sensiblement à la baisse. D'autre part certaines réalisations nécessitant une main d'oeuvre payante ont été prises en charge par les jeunes eux-mêmes.

Ainsi, les dépenses effectuées pendant la première année concernent essentiellement:

- les moto pompes et accessoires
- les semences et engrais
- les produits phytosanitaires .

Le montant total de ces dépenses est de 2.500.000 Frs

2-3-2 Production et commercialisation

La production maraîchère est très diversifiée. Plusieurs spéculations sont pratiquées. Elles sont à la fois associées et alternées dans les parcelles. Autrement dit, dès qu'une spéculation arrive en phase de récolte, une autre parcelle est entamée et prend la relève. Les recettes de la première parcelles permettent de couvrir les dépenses occasionnées par la 2ème parcelle et ainsi de suite.

Durant la première année d'activité, la culture du Gombo a été privilégiée par rapport aux autres espèces plus exigeantes en eau. Les rendements obtenus étaient très intéressants et tournaient autour de 25 tonnes par hectare.

Pendant la saison des pluies, le sorgho et le maïs constituaient les principales cultures. Au cours de cette première année, huit (08) tonnes de maïs ont été produites. L'écoulement des produits agricoles n'a posé aucun problème du fait de l'accessibilité du périmètre maraîcher à partir de la route nationale n° 2. En effet, les commerçants viennent sur place acheter les produits pour les revendre sur le marché. Par exemple pour le haricot vert, le premier choix destiné à l'exportation est acheté par les opérateurs maraîchers et le deuxième choix est destiné à la vente locale.

Globalement la production de la première année s'élevait a près de cinq million (5.000.000)

2-3-3 Organisation et fonctionnement

L'association des jeunes agriculteurs de Sébi-Kip kip est créée conformément aux dispositions du décret 76.040 qui fixe les obligations particulières auxquelles sont soumises les associations à but d'éducation populaire. En conséquence, elle n'a pas vocation de faire des bénéfices pour ses membres. D'ailleurs, ce type d'association est inadapté pour la gestion d'un projet agricole. C'est pourquoi, il y a blocage dans le fonctionnement normal des structures. Les principales décisions étaient prises par un groupe sans concertation avec les autres membres de l'association.

La formation des jeunes en gestion entrepreneuriale n'était pas assurée par le GOPEC. De plus, la coordination régionale du GOPEC n'a pu assurer son rôle d'encadrement à cause du manque de moyens et de motivations des agents.

Cependant, le travail dans les parcelles était bien organisé et se faisait entre les membres de l'association qui se relayaient à tour de rôle. A la fin de chaque mois, les dépenses en eau et en intrants sont défalquées des recettes et le reste est partagé entre les membres. Un fonds de roulement d'un montant de 400.000 à 500.000^F est toujours disponible.

2-4 Les aspects économiques et sociaux du projet

Les premières années de production ont enregistré des résultats satisfaisants aussi bien pour les promoteurs et pour la population. En plus des membres de l'association, beaucoup de jeunes étaient recrutés et travaillaient comme journaliers ou temporaires pendant les périodes de récolte.

Le chiffre d'affaires du projet a certes progressé pendant la première année, mais les revenus de promoteurs n'étaient pas substantiels. En effet, le revenu mensuel par membre tournait autour de 25.000 à 40.000 Francs CFA.

Le moulin à mil acquis grâce au GOPEC a permis l'allègement des travaux des femmes de Kip kip et des quartiers environnants. Cependant, il y avait des problèmes liés à la gestion car les meuniers n'étaient pas formés. En plus, le moulin fonctionnait avec du gasoil à cause du manque d'électricité. Ce qui posait des problèmes de ravitaillement. C'est ainsi qu'il a été revendu moins d'un an après son acquisition. Les recettes tirées de cette vente ont permis de diversifier ~~les~~ activités. C'est ainsi qu'une « opération tabaski » a été réalisée portant sur une cinquantaine de moutons. Malgré les facilités de paiement accordées aux habitants du quartier, les dettes n'ont pas été remboursées dans les délais.

Tous ces problèmes ont eu des effets néfastes sur le fonctionnement normal du projet. Durant les années suivantes, on a constaté une nette régression de la production agricole et maraîchère, du niveau des emplois créés et des revenus générés.

Cette situation a entraîné la démission de certains membres de l'association qui ont préféré aller tenter d'autres expériences.

2-5 Principales Contraintes au développement du projet.

Le projet des jeunes de Kip Kip avait suscité un immense espoir au niveau de la jeunesse qui s'était fait un pari, celui de lutter contre le chômage, le sous-emploi et l'exode rural. Mais la mise ne œuvre a révélé de nombreuses difficultés.

Les mauvais résultats sont imputables à la fois au GOPEC et à l'association des jeunes de Kip-Kip.

Au niveau du GOPEC : le dispositif relatif à la sélection des dossiers, au mode de financement, à la formation, à l'encadrement et au suivi n'a pas été respecté. Les organes de direction et de gestion étant devenus inopérants, ont rendu peu efficaces, la programmation et le suivi des actions dans la durée. Des insuffisances sont également constatées en matière de formation et d'expériences relatives à l'élaboration et au suivi des projets.

Au niveau des promoteurs : l'on a noté des difficultés relatives à la taille de l'association et dans bien des cas, il en découle des problèmes d'organisation et de gestion rationnelle de l'exploitation. Il s'y ajoute la forme de l'association qui n'est pas adaptée à l'activité économique. Les autres difficultés sont l'absence de cohésion entre les membres et le manque de formation.

Parmi les autres contraintes au développement du projet, on peut relever :

- l'insuffisante formalisation des relations entre acteurs et promoteurs ;
- la concurrence déloyale et très forte des autres exploitations de la zone ;
- la cherté des facteurs de production (eau) et le coût élevé des intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires) ;
- absence d'une véritable politique de promotion socio-économique des jeunes de la part des autorités locales.

Depuis quelques années, le projet des jeunes continue à mener des activités grâce à un système de partenariat avec des opérateurs agricoles. En effet, ces derniers préfinancent les semences, l'engrais

et les produits phytos. Après les récoltes, le partage se fait à raison de 80% pour les opérateurs et 20% pour les jeunes. Ce procédé n'est pas viable car il ne garantit pas un emploi durable et des revenus substantiels.

CHAPITRE III

Perspectives pour la promotion de l'emploi des jeunes

SECTION 1 : LES NOUVEAUX MECANISMES D'INSERTION DES
JEUNES

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES OPPORTUNITES SUR LE
MARCHE DE L'EMPLOI

SECTION 3 : RECHERCHE D'UNE BONNE ADEQUATION
FORMATION - EMPLOI

Compte tenu de la situation morose décrite dans les chapitres précédents, les pouvoirs publics ont pris conscience de l'ampleur de la tâche et en conséquence de la nécessité de rechercher des solutions durables à l'insertion des Jeunes. C'est ainsi que de nouveaux mécanismes ont été mis en place conformément aux orientations et stratégies définies par la Politique Nationale de l'Emploi.

SECTION PREMIERE : LES NOUVEAUX MECANISMES **D'INSERTION DES JEUNES**

Il s'agit d'abord de la nouvelle convention Nationale Etat-Employeurs privés pour la promotion de l'Emploi des Jeunes. Elle détermine la répartition financière de chacune des parties signataires et permet aux entreprises de prendre en charge des jeunes stagiaires. Ensuite il y a le Fonds National pour la Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) qui sont sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse.

3-1-1 : La Convention Nationale Etat/Employeurs Privés pour la promotion de l'emploi des jeunes | CNEES |.

En vue d'assurer une promotion active de l'emploi sur le marché, le gouvernement du Sénégal d'une part et les partenaires du secteur privé signataires représentés par le Conseil National du Patronat (CNP) et la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES), d'autre part, ont signé le 25 Mars 2000 la Convention Nationale Etat / Employeurs privés. Celle-ci organise l'ensemble des rapports entre les parties intéressées dans la mise en œuvre des actions ainsi que les engagements y afférents.

Les actions de promotion de l'emploi sont exécutées comme composantes essentielles de la Politique Nationale de l'Emploi.

Elles concernent essentiellement le programme de stage qui comprend trois (3) volets :

- Les stages d'apprentissage s'adressent aux jeunes de 17 à 25 ans. La durée varie de 1 à 3 ans maximum.
- Les stages d'adaptation pour les jeunes de 17 à 35 ans. La durée varie entre trois (3) mois et deux (2) ans.
- Les stages de requalification qui s'adressent aux jeunes de dix huit (18) à quarante cinq (45) ans.

Les principales catégories cibles des dits programmes sont constitués par les jeunes garçons et filles sans emploi et qui sont soit titulaire de diplômes de l'enseignement général ou secondaire (BFEM, Baccalauréat ou autres diplômes équivalents), soit titulaires de diplômes de l'enseignement technique et professionnel secondaire ou moyen (CAP-BEP-BT ou diplômes d'ingénieurs etc.)

Depuis Avril 2000, 602 jeunes ont pu être placés pour des stages. Le service de la main d'œuvre devenue inopérante depuis très longtemps sort ainsi petit à petit de la léthargie.

3-1-2 Le Fonds National de Promotion de la Jeunesse [FNPJ]

Objectifs et missions

Créé par décret n° 2001-284 du 13 Avril 2001, le FNPJ a pour objectif de contribuer à la résolution des problèmes d'insertion des jeunes.

Le Fonds a pour mission :

- Financer des projets individuels ou collectifs initiés par les jeunes.

- Financer des actions de formation, d'information et de communication .
- Financer des projets d'étude, des stages et des missions de suivi, de supervision et d'évaluation des programmes sur le terrain.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le FNPJ est une institution publique placée sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse.

Le décret portant création du Fonds prévoit deux organes : le Comité de Gestion et l'Administrateur du Fonds.

Pour le fonctionnement, l'Administrateur s'appuie sur :

- La direction des stratégies et des projets
- Le service Communication et Marketing
- Le service de l'Administration Générale et de l'Équipement.

Le FNPJ ne prête pas directement aux jeunes promoteurs. Le financement des projets est assuré par des structures financières décentralisées (SFD) qui sont agréées par le Fonds. Le montant des financements ordinaires n'accède pas 5 millions.

Pour les quatre (4) premières années, l'Etat a prévu six (6) milliards pour le financement des projets sur tout le territoire national. Il y ajoute un crédit d'un milliard pour le programme spécial de la Casamance qui porte sur près de cents (100) projets. Près de deux (2) milliards ont été déjà dépensés pour la réalisation de sept cent quatre vingt sept (787) projets dans tous les secteurs d'activités de l'économie nationale. Le nombre d'emplois créés s'élève à quatre mille cent seize (4116) et répartis dans toutes les régions du Sénégal.

SITUATION DES PROJETS ET DES EMPLOIS CREEES PAR REGION

REGIONS	NBRE DE PROJETS	NBRE D'EMPLOIS	CREDIT DISTRIBUE
THIES	66	329	164.415.321
ZIGUINCHOR	37	224	118.701.290
TAMBACOUNDA	27	141	68.903.940
DIOURBEL	153	574	211.779.000
MATAM	10	60	22.995.630
ST LOUIS	106	1037	281.667.699
DAKAR	180	668	474.943.195
FATICK	41	160	66.007.292
KOLDA	29	229	72.954.000
KAOLACK	34	153	98.902.474
LOUGA	104	541	269.963.649
ENSEMBLE	787	4116	1.851.233.490

Source : Fonds National de Promotion de la Jeunesse

PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN 2003

- Lancer un programme de formation en gestion entrepreneuriale pour cinq cent (500) étudiants des Ecoles de formation et des Universités.
- Démarrer effectivement les activités de vingt (20) Cabinets de consultants juniors dans toutes les régions du pays. C'est pour permettre à un groupe pluridisciplinaire de jeunes d'ouvrir un Cabinet où ils pourront aider d'autres jeunes dans la réalisation de leurs études de projet.
- Mettre en place trois (3) incubateurs dans la région de Dakar. Il s'agit d'installer des sites équipés d'outils et de matériels pour accueillir les jeunes artisans qui démarrent une activité.
- Démarrer le programme d'insertion des diplômés des facultés de Médecine, Pharmacie et d'odontostomatologie. C'est pour permettre à ces jeunes d'installer des Cabinets avec un financement important et des facilités.
- Financer au moins quinze (15) projets de développement intégrés en milieu rural.
- Mettre en place un programme « Petit- crédit » de cent mille (100 000) à cinq cent mille (500 000) Franc CFA pour soutenir les jeunes artisans et commerçants.
- Installer des points focaux régionaux et départementaux pour rapprocher le FNPJ et ses cibles.

3-1-3 L'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)

MISSIONS ET OBJECTIFS

Conformément au décret N°2001-109 du 07 Février 2001 portant sa création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement, l'Agence a pour mission de :

- Participer à la mise en œuvre de la politique de l'emploi des jeunes définie par les pouvoirs publics.
- Intervenir par tous les moyens sur le marché de l'emploi en vue de faciliter l'insertion des jeunes.
- Assister les jeunes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil.
- Accueillir les jeunes demandeurs d'emploi pour les informer de leurs droits et obligations.
- Assister les jeunes pour la création d'activités productives génératrices de revenus.

L'Agence est placée sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et occupe une place stratégique dans la lutte contre le chômage, le sous emploi et la pauvreté.

Les objectifs déclinés dans le plan stratégique pour les dix (10) prochaines années sont les suivants :

- a) Rapprocher la demande de l'offre d'emploi sur le marché du travail en participant aux stratégies de réduction de l'inadéquation formation emploi et à l'élargissement de l'offre d'emploi.
- b) Aider à une meilleure réussite des stratégies juvéniles de création et de gestion durables d'activités productives, de micro entreprises et de petites et moyennes entreprises.
- c) Rendre accessible aux jeunes demandeurs d'emploi, porteurs d'idées de projet, toute l'information nécessaire à la poursuite et à la réalisation de leurs initiatives et à l'inverse, développer et rendre accessible aux partenaires l'information pertinente sur les jeunes chercheurs ou créateurs d'emploi.

ADMINISTRATION

L'ANEJ bénéficie d'une autonomie administrative et financière conformément au décret portant sa création. Ses organes sont le Conseil d'Orientation et de Coordination et le Directeur Général nommé par décret.

ACTIONS MENEES

En l'espace de deux (2) ans, l'ANEJ a pu réaliser beaucoup d'activités dans les domaines de l'emploi salariée. C'est ainsi qu'elle a facilité :

- Le recrutement de deux cent quarante (240) Volontaires du service civique national comme secrétaires communautaires, en partenariat avec le Ministère chargé des Collectivités Locales .
- Le placement en stage de plusieurs dizaines en fin de formation professionnelle dans les différentes entreprises .
- Enfin l'ANEJ a assuré la formation de nombreux jeunes en techniques de recherche d'emploi.

En ce qui concerne l'emploi non salarié, les jeunes ont été accompagnés pour la formulation de leur projets et la recherche de financement. auprès de Fonds National pour la Promotion de la Jeunesse (FNPJ), de l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) et des Banques.

Le rythme des études de projets est d'environ dix : (10) projets par semaine

- Quatorze (14)micro entreprises ont été créées et consolidées pendant les vacances Citoyennes de 2000 – 2001 .
- Une centaine de jeunes on été formés en entrepreneariat er s'investissent dans la lutte contre le chômage et le sous- emploi.

PERSPECTIVES A COURT TERME

- Un vaste programme de mille (1000) micro entreprises devra démarrer prochainement .
- Un programme de formation en entrepreneuriat au profit de six cent (600) jeunes sélectionnés sur toute l'étendue du territoire pour 2003.
- Une opération mobile, itinérante de formation d'aide à la formulation des projets et d'appui conseil pour les jeunes demandeurs d'emploi. Le Bus devant servir à la réalisation de ce projet est déjà acquis par l'agence. Il s'agit du bus à projets. Le problème de l'insertion des jeunes est certes difficile, mais les mécanismes mis en place depuis l'avènement de l'alternance, dans le cadre de la Politique Nationale pour l'Emploi devraient permettre d'améliorer sensiblement l'emploi des jeunes. Pour ce faire, il y a lieu de mettre en place un cadre macro-économique incitatif qui favorise le développement et la croissance des entreprises. Il faut aussi et surtout assurer le suivi et l'encadrement des opérations sur le terrain pour accroître le développement de l'auto-emploi. Ces mécanismes doivent garantir la transparence et l'efficacité dans les opérations de financement des projets judicieusement choisis.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES OPPORTUNITES SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI

2-1 : PERSPECTIVES DANS LE SECTEUR URBAIN

Les opportunités offertes par le marché du travail sont caractérisées par :

- la tendance à la baisse continue de l'emploi salarié ;
- le dynamisme du secteur informel avec un taux d'accroissement intéressant durant ces dernières années ;
- le dynamisme des activités informelles dans le secteur tertiaire plus que dans le secteur secondaire ;
- le développement de l'entrepreneuriat.

Cette configuration du marché du travail révèle l'auto emploi comme un moyen à privilégier dans les politiques de promotion très de l'emploi des jeunes. L'auto emploi requiert très souvent un maximum d'apprentissage et d'expérience et presque toujours un financement.

Donc les autorités et leurs partenaires doivent encadrer ces jeunes en leur faisant parvenir des informations fiables sur les opportunités qu'offre le marché de l'emploi ainsi que les possibilités de financement.

Toutefois, l'encadrement, le suivi et l'appui à la formation doivent être renforcés dans le cas des jeunes non diplômés.

Les possibilités d'emploi offertes par le secteur informel proviennent principalement :

- de la libération progressive du marché national marqué par une ouverture et une liberté d'entreprendre ;
- du développement de l'esprit d'entreprise avec un foisonnement prodigieux de G.I.E ;

- de la valorisation de nombreux secteurs comme le commerce de bétail, l'artisanat etc.
- le secteur informel offre autant de possibilités en milieu rural.

2-2 PERSPECTIVES DANS LE SECTEUR RURAL

L'évaluation d'ensemble des expériences de promotion de l'emploi menées au Sénégal de 1973 à 1999 a montré la faible implantation des projets de promotion d'emploi dans le secteur rural. Elle a eu en même temps, montré de réelles possibilités.

D'une manière générale, le développement des activités dans le secteur rural repose essentiellement sur la commercialisation, l'agro-industrie, la promotion des cultures intensives et à haute valeur ajoutée, l'exploitation des produits non ligneux, la modernisation de l'élevage et l'intégration dynamique du secteur non agricole.

Il faut noter que le secteur de l'élevage comporte un nombre considérable de sous filières toutes capables de générer des activités rémunératrices. Chaque sous filière correspond à un domaine spécifique : commercialisation du bétail, embauche bovine, aviculture, production et vente de produits laitiers, apiculture.

Les perspectives sont très prometteuses en termes de création d'emploi tant au niveau du secteur urbain que dans le secteur rural. Cependant, les pouvoirs publics doivent prendre une série de mesures d'accompagnement pour faciliter l'accès à la terre et aux facteurs de production.

Le secteur informel compte tenu de son dynamisme mérite d'être structuré et encadré pour que son impact soit plus visible.

SECTION 3 : RECHERCHE D'UNE BONNE ADEQUATION **FORMATION EMPLOI**

Diverses mesures sont envisagées pour faciliter l'accès des jeunes à la vie active à partir d'une meilleure adaptation de la formation au système productif. Un large mouvement de réforme est en cours avec la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle. Elle vise à améliorer l'efficacité du système externe des structures de formation. L'Office National de Formation Professionnelle (ONFP) a mené une série d'études sur les demandes de formation des différents secteurs d'activités ayant débouché sur des plans de formation sectorielle. Il s'agit :

- de promouvoir les nouvelles filières qui tiennent compte des secteurs dynamiques de l'économie et qui correspondent aux besoins locaux identifiés dans le cadre de la politique de régionalisation ;
 - d'impliquer davantage le secteur productif dans le système d'enseignement, non seulement comme partenaire financier et technique mais aussi comme intervenant dans l'élaboration de programmes et dans la formation proprement dite ;
 - de créer au niveau du système éducatif des pôles technologiques et d'excellence ainsi que des ateliers de transit ou des ateliers pilotes et des Centres incubateurs d'entreprise pour les élèves sortants. Le FNPJ s'oriente dans cette voie avec l'installation prochaine de trois incubateurs dans la région de Dakar.
- A partir des années 1990, on a aussi ^{noté} l'éclosion des structures privées de formation dont les programmes se soucient avant tout

de répondre aux besoins du secteur productif. De nouvelles filières sont ainsi créées, notamment dans le secteur tertiaire, bureautique, marketing, gestion)

Le centre de formation technique Sénégal Japonais assure la formation dans des filières peu exploitées jusqu'ici et qui présentent beaucoup d'opportunités d'emplois. Il s'agit du carrelage, de la charpenterie, de la métallurgie etc.

Globalement, l'action conjuguée de l'Etat et des établissements a permis de relever le défi de la formation technique et professionnelle particulièrement dans les domaines de l'informatique, du management, du stylisme, du mannequinat, etc qui sont des métiers émergents et qui constituent de véritables niches d'emplois.

PROPOSITIONS

Par rapport aux résultats de l'étude, le niveau global des interventions des pouvoirs publics peut être considéré comme tout à fait insuffisant en terme de création d'emploi. Il est nettement en dessous des besoins exprimés par les jeunes. Les réponses apportées par le secteur privé sont également insatisfaisantes. Face à la situation actuelle marquée par le développement du chômage et de l'exode rural, nous formulons une série de propositions dont la mise en œuvre devrait permettre de lever certaines contraintes et d'améliorer sensiblement le niveau de l'emploi.

1) Un cadre institutionnel plus adapté

Les missions ainsi reconduites à travers les nouveaux mécanismes doivent s'inscrire dans la perspective plus globale des politiques gouvernementales de lutte contre la pauvreté actuellement en cours. Elles doivent également s'intégrer dans un cadre stratégique plus cohérent, organisant de façon plus efficace, l'ensemble des interventions de l'Etat et de ses partenaires au développement. Le choix d'un statut juridique peut dans une large mesure contribuer à garantir le succès. En effet, la création d'une Fondation Nationale pour l'Emploi des Jeunes regroupant le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNPJ) , l'Agence Nationale pour l'Emploi de Jeunes (ANEJ), ainsi que le Fonds National d'Action pour l'emploi (FNAE) serait la meilleure solution. Les exigences juridiques, opérationnelles permettent de garantir une bonne gestion administrative, financière et technique. Le rôle direct de l'Etat en matière de gestion des activités opérationnelles doit être

entièrement réévalué et réduit au vu à la fois de ses conséquences pratiques et de son opportunité stratégique. Les services techniques des Ministères de l'Emploi, de l'Economie et des Finances et du Ministère de la Jeunesse devront cependant continuer à être mis à contribution. Ils sont indispensables pour la fourniture de certaines informations aux promoteurs des projets notamment les cadrages macro-économiques et sectoriels nécessaires à l'identification, à l'élaboration et à la réalisation judicieuse de leurs opérations. Sur le plan financier, le rôle de l'Etat doit rester entier en raison des ses responsabilités constitutionnelles directes en matière de création des conditions d'épanouissement de la jeunesse.

2) L'implication des collectivités locales et des associations dans la dynamisation de l'emploi local.

Les stratégies de promotion de l'emploi local devront faire participer les collectivités locales issues de la décentralisation. Le champ d'action concerne à la fois les microréalisations, à caractère productif ou d'infrastructures notamment pour l'aménagement rural ou urbain. Mais aussi l'appui susceptible d'être apporté aux initiatives et activités privées. Pour amener les collectivités locales à contribuer à la promotion de l'emploi local, il faudra mettre en place un dispositif institutionnalisé de concertation et coopération à l'échelle locale entre les services décentralisés de l'Etat, les élus, la société civile. Ce cadre de concertation aura l'avantage de coordonner les interventions au niveau local pour déboucher à terme sur un programme de référence s'appuyant sur les plans régionaux, communaux et locaux de développement de planification des activités au niveau local. Il s'agit de créer une dynamique locale par la mise en relation et la synergie des acteurs qu'ils soient

publics, privés ou locaux qui prolongent et concrétisent les politiques nationales. Ces initiatives devraient être accompagnées d'un ensemble de mesures pour une meilleure information des jeunes demandeurs d'emploi ainsi qu'une formation adéquate et opportune.

3) Stratégie d'information économique des jeunes demandeurs d'emploi.

Le manque d'information sur les opportunités et possibilités qu'offre le marché de l'emploi constitue l'une des causes principales du chômage et du sous-emploi. D'ailleurs, les informations disponibles sont loin de répondre à leur véritables préoccupations. Aujourd'hui, l'information est une donnée essentielle pour la réussite de toute politique de développement. Il importe dès lors de mettre en place une stratégie d'informations destinées aux jeunes demandeurs d'emplois et qui répondent aux besoins identifiés. L'Agence Nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ) doit s'impliquer résolument pour lever certaines contraintes liées à l'accès des jeunes à l'information. Elle doit orienter ses priorités vers la satisfaction effective des besoins en information de l'ensemble des utilisateurs et en particulier des jeunes chômeurs. Pour cela, la mise en oeuvre des actions ci-après est nécessaire.

- Confectionner une base de données sur les secteurs porteurs et les métiers émergents pour une meilleure information des jeunes.
- Publier des rapports annuels sur l'emploi et la formation des jeunes ainsi que des bulletins trimestriels de suivi conjoncturel permettant aux chômeurs de se faire une idée de la tendance du marché de l'emploi.
- Utiliser les moyens de communication à grand audimat (radio-tv-

presse écrite) comme support pour réaliser des interviews et sketches en vue de sensibiliser les jeunes sur certaines opportunités.

- Utiliser des banderoles et affiches à l'occasion des grandes manifestations sportives ou socio-éducatives pour faire passer des informations économiques et surtout inciter les jeunes à promouvoir l'auto-emploi en tant qu'alternative.
- Initier des sessions de formation en gestion entrepreneuriale, sur les techniques d'élaboration, de gestion et d'évaluation des projets.
- Organiser des ateliers sur les techniques de recherche d'emploi (rédaction d'une lettre de motivation et C.V, attitudes pour entretien d'embauche).

4) La formation pour l'emploi

Favoriser dans les écoles de formation la promotion de structures d'assistance à l'insertion professionnelle de leurs sortants : suivi après l'obtention du diplôme final, recherche de stage, appui conseil et appui financier au démarrage d'activités génératrices de revenus.

- Intégrer dans la formation des modules sur l'entrepreneuriat Jeunesse en vue de préparer les étudiants à affronter le secteur productif avec plus de réussite.

- Mettre en place un système de formation par alternance en ouvrant l'école au secteur productif et en intégrant dans les programmes de formation les besoins évolutifs de celui-ci

- Procéder au redécoupage de la carte scolaire entraînant soit une redéfinition des missions des structures de formation si elles existent, soit des regroupements si nécessaires. Par exemple toutes les écoles de formation intervenant dans le développement rural peuvent être fusionnées en un seul établissement des cadres :

l'école des cadres ruraux de Bambey, l'école de formation des techniciens des Eaux, Forêts et chasse de Ziguinchor, l'école d'élevage et l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture(ENSA) de Thiès.

CONCLUSION

Globalement, les questions relatives à l'insertion socio économique des jeunes sont au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. En effet, beaucoup d'investissements ont été réalisés dans la lutte contre le chômage et le sous emploi des jeunes. Ces interventions ont ciblé dans la première phase les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur pour leur insertion dans le secteur moderne. La deuxième phase a une cible plus élargie avec la prise en charge des travailleurs victimes des plans d'ajustement et des couches sociales plus exposées à la pauvreté. La promotion des PME /PMI et celle de l'emploi rural sont les axes privilégiés pour assurer aussi bien l'insertion que la réinsertion des jeunes travailleurs. Pour la troisième et dernière phase, les interventions ont tenté d'articuler la promotion de l'emploi moderne et le secteur informel.

Cependant, les performances réalisées sont très faibles. L'impact en terme de création d'emplois permanents et durables de l'ensemble des expériences menées n'est pas très important. Les mauvais résultats enregistrés s'expliquent en grande partie par le non respect des procédures officielles mises en place pour une gestion des projets. Pourtant le dispositif administratif et technique se caractérise par une grande cohésion mais manque cette nécessaire coordination dans la mise en œuvre. D'autre part, une grande partie des jeunes candidats à l'auto emploi n'avait pas le profil pour créer et mener à bien leurs propres affaires. En plus, les informations nécessaires sur les possibilités d'activités économiques ont souvent fait défaut notamment dans les régions autres que Dakar.

Enfin, la formation a été négligée, car la plupart des promoteurs n'avaient pas les aptitudes requises.

Aujourd'hui, plus que le passé, les finalités, missions et objectifs relatifs à la promotion économique des jeunes sénégalais conservent encore toute leur pertinence. Le choix des jeunes comme groupe cible est largement justifié par le fait que cette catégorie de la population se trouve toujours, en zones urbaines, en situation défavorable. De même, elle reste, en zones rurales, celle qui est la plus sujette à l'exode vers les villes.

Le Sénégal s'est engagé dans une politique macro-économique volontariste et de développement humain durable et a dégagé des secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé comme prioritaires pour améliorer son indice de développement humain. Cependant, il manque un troisième pied d'équilibre qu'est l'emploi sans lequel ni la politique de l'éducation, ni celle de la santé ne saurait réussir pleinement. La réalisation du plein emploi est un objectif autour duquel, tous les acteurs économiques doivent se mobiliser : pouvoirs publics, secteur privé et société civile confondus. Mais il faut surtout tendre vers l'élargissement des possibilités du secteur privé parallèlement à la diminution du rôle de l'Etat.

Le patronat et les opérateurs économiques sont conscients de la situation et multiplient les initiatives de promotion économique de la jeunesse à travers des salons, des forums, des tables rondes et des journées de carrière. Le guide pour jeunes chercheurs et créateurs d'emplois « goorboulot » réalisé par la coalition pour l'emploi des jeunes avec l'appui de la fondation FRIEDRICH EBERT est une parfaite illustration. Par conséquent, le gouvernement doit rechercher à bâtir avec ces divers acteurs un nouveau pacte social

fondé sur la solidarité et l'esprit d'entreprise pour relever le défi du chômage des jeunes.

Car en définitive l'emploi permet d'assurer la paix sociale et la démocratie en même temps qu'il fait reculer la pauvreté et la violence ; c'est un moyen qui permet à chaque jeune sénégalais d'assurer sa dignité.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS DIVERS

- DIOP O, Le mécanisme d'Insertion des jeunes diplômés sont-ils efficaces ? *Novembre 2003.*
- Convention National Etat-Employeurs privés pour la promotion de l'emploi des jeunes, (Etat du Sénégal-partenaires privés), *Novembre 1999, 12 pages*
- Monographie de la Commune de Sébikotane, *Mairie Sébikotane, 1998. 35 pages*
- NDIAYE I, CISSE. M, SENE .O, BA. O, SALL., rapport sur l'Insertion des Jeunes Sénégalais : secteur formel et informel, (*Conseil Economique et Social*), *25 pages*
- Plan stratégique de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes, *Ministère de la Jeunesse. 2001, 15 pages*
- Plan d'investissement prioritaire pour l'emploi, *Direction de l'emploi, 21 pages*
- Rapport d'évaluation du programme d'appui aux initiatives locales des organisations du mouvement associatif pour l'emploi des jeunes « projet A.S.C : Emploi Jeunes », *Direction de l'Emploi. Novembre 2001, 78 pages*
- Rapport d'évaluation rétrospective du GOPEC, *Direction de la Planification, 1994. 75 pages*

GUIDES

Guide pour Jeunes chercheurs et créateurs d'emploi « **Goorboulot** », *Friedrich Ebert, Novembre 2002, 148 pages*

ANNEXES

Annexe 01 :

LA POLITIQUE DE PROMOTION D'EMPLOI: NOUVELLES ORIENTATIONS ETATIQUES

Comité de suivi de la politique de l'emploi [CSPE]

OBJECTIFS DE LA PNE :

- Réaliser le plein emploi (LT)
- Réduire le chômage, sous-emploi, pauvreté et exclusion (CMT)
- Réduire le chômage en milieu urbain
- Développement de l'emploi local
- Améliorer l'employabilité de la main d'œuvre

AXES D'INTERVENTION STRATEGIQUES

- Le secteur moderne
- Le secteur informel
- Le secteur local et rural
- Le système d'information
- Le contenu en emploi des politiques nationales
- La communication sociale
- Un nouveau dispositif institutionnel

Plan d'Action pour l'Emploi (PAE)

Axes programmatiques

- Programme horizontal
- Programme d'emploi du secteur moderne
- Programme de Promotion de l'Emploi dans le secteur rural et le secteur informel
- Programme de Promotion de l'Emploi des groupes cibles
- Programme de renforcement des capacités de gestion publique de l'emploi

Mise en service du PAE

- 1) –Restauration des services chargés de l'emploi avec une direction de l'emploi forte
- 2) – Mise en place du système d'information dur le marché de l'emploi (SIME)
- 3) – Centre National de Production et de Productivité (CNPP)
- 4) –Convention National pour la Promotion de l'Emploi
- 5) – Programme d'appui à l'emploi des groupes cibles spécifique
- 6) – Fonds National d'Action pour l'Emploi
- 7) – Plan de Communication sur l'Emploi
- 8) – Elaboration et mise en œuvre d'Approches Régionalisés de promotion de l'Emploi
- 9) – Mise en place de la cellule (HIMO)
Renégociation Convention Etat / Employeurs

Source : *Politique Nationale de l'Emploi (PNE)*

Annexe 02 :

PROJETS ET PROGRAMMES DE PROMOTION DE L'EMPLOI 1973 - 1999

<p style="text-align: center;"><u>1973 - 1985</u></p> <p style="text-align: center;">Cibles privilégié : les jeunes diplômés Secteur d'intervention privilégié : secteur moderne</p> <ol style="list-style-type: none">1. Opération "Kiosque à pain" 12. Opération "Magasin Témoins" 19753. Groupe Opérationnel Permanent d'Etude et de Concertation4. Projets « Petits Projets Ruraux »5. Programme d'Urgence de Création d'Emploi 19816. Programme « Relève de l'assistance technique »7. Programme « Contrats de solidarité en entreprise »8. Opération « Maitrisards » 19829. Volet « Encadrement PMI »10. Volet « Création PME »11. Volet « Stage en entreprise »
<p style="text-align: center;"><u>1986 - 1994</u></p> <p style="text-align: center;">Cible privilégiée : les jeunes diplômés + travailleurs victime des réforme Secteurs d'intervention privilégiés : semi moderne, informel et emploi rural</p> <ul style="list-style-type: none">• Programme Spécial de réinsertion des déflatés des entreprises (1986)• Programmes de Développement des Petits crédits (1986)• Projet de Promotion des Activités Economique• Programme Général d'Insertion (1987)• Programme de micro - projets (1988)• Programme de Travaux Publics contre le emploi (1989)• Programme de réinsertion des rapatriés de Mauritanie (1990)• Fonds de Promotion Economique (1991)• Projet d'Appui au développement du secteur privé (PADSP)
<p style="text-align: center;"><u>1995 - 1999</u></p> <p style="text-align: center;">Cible privilégiée : les jeunes Secteurs d'intervention privilégié : Secteur informel, Secteur moderne</p> <ul style="list-style-type: none">• Programme prioritaire de génération d'emploi (1995)• Projet Volontaires de l'Education (1995)• Projet ASC / Emplois• Projet Arabisant 1998• Service Civique National 1999
<p style="text-align: center;"><u>Autres Programmes</u> <u>Ministère de la Jeunesse et des Sports</u></p> <ul style="list-style-type: none">• FIJ• FNIJ• ANEJ• FNPJ

Source : Conseil Economique et Social. 2000

Annexe 03 :

2/.

DE

//ISTE DES MEMBRES D'ASSOCIATION DES JEUNES AGRICULTEURS DE
SEBI - KIP KIP ./-

	PRENOMS - NOM		AGE	ADRESSES
1	Abdoulaye	CISS	40 ans	Sébi Kip-Kip
2	Tansir	DIONE	37 "	" "
3	Mbaye	DIOUF	35 "	" "
4	Oumar	CISSE	31 "	" "
5	Daouda	FAYE	43 "	" "
6	Mamadou	DIOUF n°1	18 "	" "
7	Aliou — Guèye	CISS	36 "	" "
8	Aliou	DIOUF	37 "	" "
9	Idrissa —	CISSE	33 "	" "
10	Moussa —	SECK	39 "	" "
11	Daouda —	SENE	29 "	" "
12	Ousseynou —	GAYE	31 "	" "
13	Abdoulaye	DIOUF N°1	18 "	" "
14	Assano	DIOUF	28 "	" "
15	Abdoulaye	DIOUF N°2	26 "	" "
16	Serigne	DIOUF	27 "	" "
17	Ousmane	SENE	28 "	" "
18	Cheikh Tidiane	SENE	31 "	" "
19	Ismaïla —	DIOUF	29 "	" "
20	Mamadou ---	DIOUF N°2	38 "	" "
21	Cheikh Tidiane	CISS	37 "	" "
22	Mamadou	CISS	33 "	" "
23	Moustapha	SENE	32 "	" "
24	Omar + +	CISS	26 "	" "
25	Ibrahima	CISS N°1	23 "	" "

... / ...

Annexe 03 :

3/.

26	!	Manadou		DIENG	!	35 ans	!	Sébi	kip-kip
27	!	Ibrahima		DIONE	!	43 "	!	"	"
28	!	Abass	(N°I)	CISS	!	44 "	!	"	"
29	!	Souleymane		POUYE	!	32 "	!	"	"
30	!	Aliou		GNINGUE	!	23 "	!	"	"
31	!	Omar		DIOUF	!	31 "	!	"	"
32	!	Moustapha		FALL	!	32 "	!	"	"
33	!	Aliou		CISS	!	34 "	!	"	"
34	!	Abdoulaye		KING	!	27 "	!	"	"
35	!	Mansor		CISS	!	22 "	!	"	"
36	!	Ibrahima		CISS N°2	!	26 "	!	"	"
37	!	Abass		CISS N°2	!	34 "	!	"	"
38	!	Manadou	Makhtar	CISS	!	43 "	!	"	"
39	!	Babacar		CISS	!	27 "	!	"	"
40	!	Abdoulaye		FAYE	!	38 "	!	"	"
41	!	Sény		DIOUF	!	30 "	!	"	"
42	!	Ibrahima		CISS N°3	!	23 "	!	"	"
43	!	Aliou		SENE	!	38 "	!	"	"
44	!	Omar		SENE	!	24 "	!	"	"
45	*!	Maady		CISS	!	34 "	!	"	"
46	!	Moustapha		CISS	!	20 "	!	"	"
47	!	Assane		CISS	!	31 "	!	"	"
48	!	Ibrahima		DIOUF	!	46 "	!	"	"
49	!	Serigne		FAYE	!	37 "	!	"	"
50	!	Omar		FAYE	!	39 "	!	"	"
	+				!		!		

RÉCEPISSÉ DE DÉCLARATION D'ASSOCIATION

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET TERRITORIALE

N° 5214 M.INT/DAGT

Le MINISTÈRE DE L'INTERIEUR délivre aux personnes ci-après désignées, récépissé de déclaration pour l'association définie comme suit, régie par la loi du 13 juillet 1966 portant code des obligations civiles et commerciales, modifiée par la loi n°68-01 du 26 mars 1968, le décret n° 76-040 du 16 janvier 1976

TITRE DE L'ASSOCIATION

ASSOCIATION DES JEUNES AGRICULTEURS DE SEBIKOTANE KIP-KIP

O B J E T

- unir les jeunes animés d'un même idéal et créer parmi eux des liens d'entente et de solidarité
- créer des projets locaux de développement

SIEGE SOCIAL

LOCAL SIS A SEBIKOTANE KIP-KIP

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM.	Noms	Qualité	Fonction
	Abdoulaye	CISS	Président
	Alioune	DIOUF N° 1	Vice-président
	Omar	CISSE	Secrétaire Général
	Tansir	DIONE	Tresorier général

(1) Cette dernière loi est à rayer au cas où il ne s'agirait pas d'association sportive.

PJC/S

Av

16 JUIN 1983

N° 0017

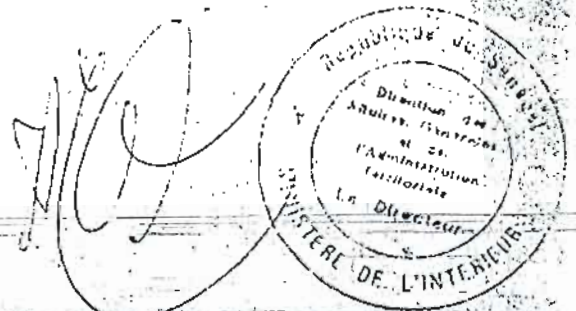
Pièces annexées à la déclaration : Statuts et P.V Assemblée Générale constitutive

Dans un délai d'un mois, la déclaration faisant l'objet du présent récépissé devra être rendue publique au Journal officiel.

Toute modification apportée aux statuts et tous changements survenus dans l'Administration ou la Direction de l'Association devront être déclarés dans un délai de trois mois, et mentionnés en outre sur un registre tenu au siège de ladite Association, registre qui pourra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires, sur leur demande, sans déplacement au siège social.

Dakar, le 26 mars 1985

P. Le Ministre de l'Intérieur et par autoris.
Le Directeur des Affaires Générales
et de l'Administration Territoriale



Amadou THIAM

REGION DE DAKAR

DEPARTEMENT DE RUFFINQUE

COMMUNAUTE RURALE DE SEBIKOTANE

ATTESTATION D'AFFECTATION D'UN TERRAIN A USAGE DE CULTURE

- VU la loi 54-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national
- VU le decret 64-513 du 29 août 1964 relatif à l'application de la loi 64-46
- VU la loi 83-48 du 18 février 1983 portant organisation administrative de la région de Dakar
- VU le decret 83-1130 du 29 octobre 1983 portant création des communautés rurales dans la région de Dakar
- VU le procès-verbal de délibération du conseil rural tenue le 26 mars 1984
- VU la demande de l'intéressé.

ATTESTE

ARTICLE PREMIER : Le Président de la Communauté rurale, affecte à Monsieur ~~ou à Madame~~
 ... *Projet... Etes jaunes... de... Kip Kip*
 une superficie de *4 ha* à *zone... de Kip Kip*

ARTICLE II : Ce terrain du domaine national ne peut être cédé sous quelque forme que ce soit sans l'avis du conseil rural.






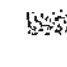
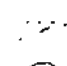

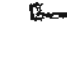
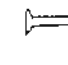
SEBIKOTANE, le... *11/03/88*



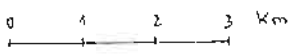
COMMUNALITE RURALE DE SEBIKHOTANE

CARTE DES ACTIVITES



-  Industrie de transformation
-  Cultures sèches
-  Maraichage
-  Arboriculture
-  Élevage
-  Pêche
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau temporaire
-  Courbes de niveau
-  Barrage
-  Projet de barrage

ECHELLE : 1 : 100.000



SOURCE : C.R.R. de SEBIKHOTANE
 CARTE REALISEE PAR PIERRE SARR
 TUDIANT A L'ENEA C.A.T 1987